



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement



Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES

UMR 7324

Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE

**Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement**

Projet de Fin d'Etudes

LE GRAND DEBAT, NANTES LA LOIRE ET NOUS : Réelle démarche participative ou outil d'application des politiques métropolitaines ?

Quelle place pour les paysages de bord de
Loire ?



Le Pallec-Salomon Gwendal

2017-2018

Sylvie Servain

Andrieu Dominique



**NANTES,
LA LOIRE
ET NOUS**

**LE GRAND DEBAT, NANTES LA LOIRE ET NOUS :
Réelle démarche participative ou outil d'application
des politiques métropolitaines ?**

Quelle place pour les paysages de bord de Loire ?

Le Pallec-Salomon Gwendal

Servain Sylvie
Andrieu Dominique

2017-2018

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

Formation par la recherche, Projet de Fin d'Etudes en génie de l'aménagement et de l'environnement

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le département aménagement et environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier préalablement les personnes qui m'ont aidé dans la réalisation, le suivi et l'aboutissement de ce Projet de Fin d'Etude.

Merci à Sylvie Servain, Maitre de conférences en Géographie, à l'INSA Centre Val de Loire, Co-coordinatrice de la Zone Atelier Loire et Dominique Andrieu, Géographe-cartographe dans la recherche en sciences humaines et sociales à la MSH Val-de-Loire pour leur encadrement très régulier, leur suivi constant et leur soutien tout au long du processus de recherche.

Je tiens à vous remercier également pour votre présence, vos relectures, vos conseils ainsi que de m'avoir offert l'opportunité de travailler sur ce sujet.

Je remercie également les différents collègues de formation à l'école polytechnique de Tours et l'université Harokopio d'Athènes qui m'ont entouré et encouragé lors de la réalisation de ce travail

Introduction.....	7
Partie 1. Le Grand-débat.....	11
I. Présentation du Grand Débat.....	11
1. La genèse	11
2. La mise en place	12
A) La commission du débat.....	12
B) Le document socle	13
3. Déroulement	13
A) On s'informe	13
B) A chacun de s'exprimer	14
C) Et si on croisait les regards ?	15
D) Au final on pense quoi de la Loire ?	16
II. Analyse du Grand Débat.....	19
1. Le contenu	19
A) Les 4 grandes thématiques	19
B) Les préconisations de la commission	21
C) Les 30 engagements.....	22
D) Calendrier de mise en place des actions et projets.....	25
2. Bilan.....	33
Partie 2. La place du paysage dans le Grand débat	35
I. Méthodologie de recherche	35
II. Analyse du paysage.....	36
1. De nouveaux paysages en bord de Loire.....	36
A) Engagement 26 : “De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire”	36
B) Engagement 27 : Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen	37
C) Engagement 28 : Créer des orientations d'aménagement et de programmation “Loire” dans le PLUm.....	38
D) Engagement 29 : Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau	42
E) Engagement 30 : Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel “Loire”	42
F) Calendrier de mise en place des engagements “Aménagement des nouveaux paysages en bord de Loire”.....	43
G) Analyse du paysage au travers de ces engagements	44
2. La Loire source de promenade	45
A) Engagement 2 : Prolonger le parcours de la “Loire à vélo” et le relier aux continuités cyclables	45

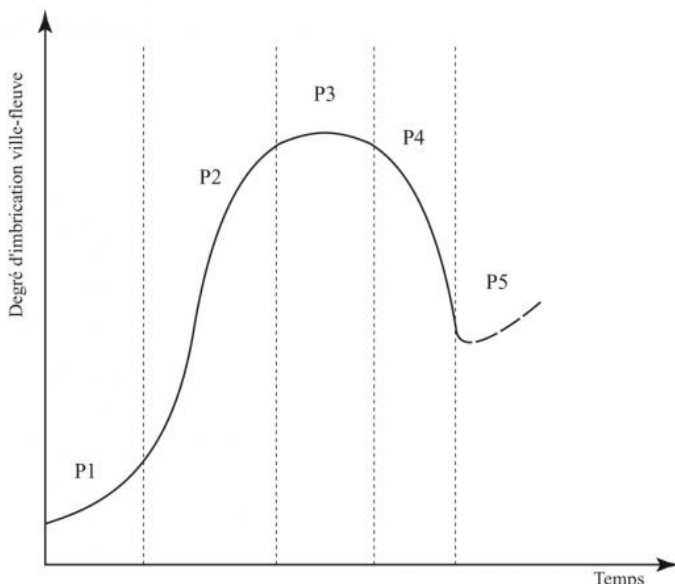
B) Engagement 3 : Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l'accès à la Loire	45
C) Calendrier de mise en place des engagements "La Loire source de promenade"	46
D) Analyse du paysage au travers de ces engagements.....	47
3. Autres engagements en lien avec les paysages de Loire.....	47
4. Bilan de la place du paysage au sein du Grand Débat.....	48
Partie 3 Le Grand débat, réelle démarche participative ou utopie ?	49
I. Méthodologie de la recherche.....	49
II. Analyse de l'engagement 3 : Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l'accès à la Loire	49
1. Etude de la matière	50
2. Analyse globale pour l'engagement n°3	56
III. Analyse de l'engagement 26 : De Malakoff au Bas Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire	57
1. Etude de la matière	57
2. Analyse globale pour l'engagement 26.....	63
IV. Bilan.....	64
Partie 4. Etude comparative / Ville de Vannes	65
Conclusion et ouverture.....	71
Références bibliographiques	72
Table des annexes	74
Annexe 1 : Photos Iles de Nantes	75

Introduction

Comment imaginer la ville de demain en donnant une place majeure à son fleuve et ses atouts paysagers ? C'est l'un des défis que s'est lancée Nantes Métropole, en prenant la décision en 2014 de mettre en place une démarche participative afin de mettre en valeur et redonner à la Loire toute sa place au sein de la Métropole.

Le rapport des Nantais avec le fleuve a varié au cours de l'histoire. La majorité de la population s'est concentrée sur la Rive Nord, la Loire n'a alors jamais vraiment fait office de centralité. Mais c'est bien ce fleuve qui a *"joué un rôle économique primordial dans le développement de la ville, notamment à l'époque du commerce triangulaire et de la révolution industrielle"*, (Géographie.ENS.fr 2017). Malheureusement, Nantes a fortement été touchée par la crise des années 1970 qui a entraîné un déclin important de l'industrie et une coupure des habitants avec le fleuve jusque dans les années 2000.

L'article « Au cœur du renouvellement urbain nantais : La Loire en projet » de CHASSERIAU A. 2004 décrit parfaitement ce lien entre la Loire et Nantes au travers de l'histoire. Le schéma ci-dessous tiré de cette publication permet de résumer ces propos et le degré d'imbrication ville-fleuve au cours du temps.



Période 1 – pré-industrielle : ville et fleuve s'approprient, naissance de Nantes sur la Loire (Xe siècle)
Période 2 – industrielle (a) : forte imbrication ville-fleuve, développement des industries, port et chantiers navals (XIXe siècle).
Période 3 – industrielle (b) : imbrication toujours forte, la Loire est utilisée au maximum mais des contraintes apparaissent remettant en cause cette imbrication début des comblements (1910-1950)
Période 4 – post industrielle (crise des activités, déclin de la relation ville-fleuve, Nantes se détourne de la Loire (1960-1990))
Période 5 – actuelle : début d'un nouveau de la relation ville-fleuve grâce aux projets de renouvellement urbain visant à renouer avec la Loire (décennies 1990-2000)

Réalisation : A. Chassériau – CESTAN – UMR 6590 ESO

Ainsi, aujourd'hui, Nantes, au même titre que de nombreuses autres grandes villes françaises, vise à redonner une place importante à ses espaces fluviaux et portuaires. L'article de DEBRIE J. 2013, démontre que Nantes n'est pas la première ville à entamer une campagne de reconquête de la sorte. En effet il indique par exemple que Lyon a entamé la reconquête du Rhône et de la Saône dès 1981 avec la création de la commission « Lyon, ville fluviale ».

Pour Nantes c'est vraiment le 21ème siècle qui représente un tournant dans le rapport de la ville avec son fleuve. L'envie de redonner à la Loire toute sa place se fait ressentir, elle redevient le centre de l'aménagement de la ville, notamment au travers de l'Île de Nantes.

« Le projet Île de Nantes constitue le projet phare de la politique urbaine nantaise. Il témoigne notamment du regain d'intérêt porté à la Loire depuis une décennie, aussi bien par les élus locaux que par les associations et les habitants »
(CHASSERIAU A. 2004).

Des photos de projets récents, de travaux, et de terrains à emménager sur l'île de Nantes sont disponibles en annexe.

La Loire apparaît également dans cette optique de reconquête comme un incontournable pour une construction identitaire forte. Ce retour de la ville vers la Loire apporte avec lui des problématiques majeures du développement urbain, « *le fleuve devient un véritable instrument de cohésion politique au sein de la communauté urbaine* » (CHASSERIAU A. 2004). La Loire retrouve un intérêt politique et devient un outil fédérateur et une base pour les différents projets urbains. Le renouvellement urbain nantais semble donc avoir trouvé son fil directeur dans la Loire.

Cependant, il faut noter que ce n'est pas seulement Nantes, mais la métropole tout entière qui s'est engagée dans ce processus de reconquête de la Loire et de son patrimoine.

Le Grand débat, sujet central de cet écrit semble donc s'intégrer parfaitement dans cette vision de reconquête du fleuve comme outil politique.

Il est le fruit d'une première démarche participative en 2010 "*Ma ville demain, inventons la métropole nantaise de 2030*". A la suite de ce projet, la Loire est apparue comme le symbole numéro 1 de l'agglomération. Ainsi le conseil communautaire a voté en 2014 la mise en place d'une démarche participative sous forme d'un grand Débat. Ce projet a pour but de recueillir un maximum de points de vue et d'opinions, venant des différents acteurs du territoire (Citoyens, acteurs, élus, associations ...). La participation d'une grande diversité de regard pour la construction d'un projet commun a pour but d'essayer de répondre du mieux possible aux attentes de chacun dans leur rapport à la Loire.

Les premières démarches de ce type semble voir le jour en Europe dans les années 60-70 et la remise en cause de l'urbanisme fonctionnel. Des approches préconisant une meilleure prise en compte de la participation publique dans l'acte de produire la ville se sont développées (VIEL L, LIZARRALDE G, FELLA A, THOMAS-MARET. 2012). Aujourd'hui la participation s'impose à toute prise de décision et à différentes échelles. Elle concerne aussi bien l'aménagement du territoire que la gestion de l'urbain. (FLEURY A. 2007)

Les notions de « participation publique », « débat public », « participation citoyenne », « démarches participatives » se sont alors depuis multipliées et ont été utilisées pour décrire divers processus. L'ensemble de ces notions associe des acteurs non publics aux processus de construction des politiques urbaines et de planification. L'ouvrage « *Débattre pour transformer l'action urbaine* » de GARIEPY M, GAUTHIER M, SCHERRER F, PAULHIAC F, COMBE L. 2012, permet de comprendre le fonctionnement de certaines démarches, leurs intérêts et leurs effets.

Un autre article en ligne « *La démocratie participative* » de FLEURY A, propose également une analyse de ces processus participatifs, de leur fonctionnement et de leurs mécanismes au travers d'études de cas. Enfin, l'article « *L'influence des parties prenantes dans les grands projets urbains* » de VIEL L, LIZARRALDE G, FELLA A, THOMAS-MARET évoque également ce sujet avec un focus sur les villes de Lyon et Montréal.

Cependant en dehors de ces ouvrages, la contribution des pratiques participatives au développement des villes et des territoires est encore peu abordée dans la littérature. Les publications concernant des démarches participatives liées à la mise en valeur des fleuves et de leur paysage dans des projets urbains sont très rares voire inexistantes.

Ainsi, ce travail de recherche étudie le **caractère participatif de la démarche du Grand Débat**. De la genèse aux actions qui en découlent, l'un des objectifs de ce travail est d'essayer de savoir s'il s'agit d'un réel travail participatif, ou si les actions et projets qui émanent du Grand Débat sont plus ou moins le fruit des envies de la métropole.

L'investissement des collectivités ces dernières années dans le développement durable est important. Nantes et sa Métropole surfent sur cette dynamique. Les projets et les actions durables à Nantes sont multiples, la ville a même été récompensée de ses efforts en étant élue Capital Verte Européenne en

2013. Afin d'appliquer parfaitement le principe de développement durable, la notion sociale doit apparaître. L'idée de démarche participative rentre alors parfaitement dans cette optique.

L'idée de savoir si ces démarches participatives peuvent être appliquées à tout type de sujet se pose. Dans ce travail, un focus est réalisé sur la place du paysage au sein du Grand Débat. « *Lorsque l'enjeu est paysager, c'est l'ensemble du territoire au travers de ses dimensions économiques et culturelles, ses ressources matérielles et symboliques qui discute afin de répondre à la question "Qu'avons-nous en commun ?" »* » (SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU V. 2010). Les citoyens et différents acteurs du territoire se doivent d'avoir un droit de regard et de parole sur ce sujet. De plus, si l'on se tient au texte de la convention européenne sur le paysage, cette dernière demande la participation de la société civile à l'ensemble des projets. Couplée à l'envie de développement durable de la Métropole Nantaise, une démarche participative semble parfaitement logique pour ce travail.

La participation n'a de sens que si elle débouche sur des actions. Différents auteurs s'interrogent sur la réelle efficacité des débats grands publics. Ils s'interrogent notamment au-delà de l'effet mobilisateur, sur la fiabilité des montages de projet et sur les détournements possibles des procédures (SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU V. 2010).

Ce travail de recherche tente donc de comprendre les principaux objectifs derrière l'envie de réintégrer au maximum la Loire dans les futurs projets d'aménagement et de développement au travers d'une démarche participative. Avec un focus réalisé sur la **notion paysagère** du Grand Débat.

Car la question du paysage se trouve aujourd'hui à un tournant et fait l'objet d'un intérêt croissant dans le cadre des problématiques de développement durable. Si le paysage a longtemps été délaissé, le contexte actuel conjugue une forte demande sociale et une mise à l'épreuve des politiques publiques à son égard (SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU V. 2010).

« *Le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible »*. Il est intégré dans les politiques publiques et mis en débat sur la scène politique ». SGARD A 2010

La "Loi paysage" de 1993 a donné l'impulsion quant à la prise en compte de la question paysagère. Cette loi rend obligatoire pour toute procédure d'aménagement ou d'urbanisme, la prise en compte de la préoccupation paysagère. Neuf ans plus tard, c'est à l'échelle européenne qu'un texte apparaît avec la "Convention européenne du Paysage". Cette convention prône la mise en œuvre de politiques dévolues au paysage, et appelle aussi à l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire. Enfin cette convention demande la participation de la société civile à l'ensemble des projets.

Les politiques de développement ont pour but de favoriser l'économie du territoire et, simultanément, l'amélioration du bien-être des populations. C'est au travers de ces politiques de développement que l'on peut retrouver le terme de "paysage". Si ce dernier ne peut être considéré comme un bien marchand, il entre souvent de façon difficilement mesurable dans la valeur de certains biens. *"Le paysage est abondamment exploité comme argument de promotion, de marketing, voire de justification a posteriori d'un projet qui poursuit un objectif autre"* (SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU V. 2010). Le paysage n'est alors pas considéré comme un objet de politique de développement à part entière, mais apparaît de manière transversale, comme un cadre.

Il y a plusieurs façons de voir le paysage et notamment au travers d'une démarche participative visant à la conception de projet territorial comme le Grand-Débat. Le paysage est le fruit de la lecture de chacun et le projet politique doit permettre la diversité des lectures (SGARD A. 2010). Ici nous choisissons les visions **cadre** et **ressource** du paysage, selon l'article de SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU. 2010, "Le paysage en politique". *Revue Développement durable et territoire*. L'explication de ce choix est présentée au sein de la partie méthodologique « La place du paysage dans le Grand débat » page 35.

La première vision, est la considération du paysage comme une forme inerte. Considérer le paysage comme un **cadre, un support** dans lequel on recherche les aménités et les externalités positives pour les mettre en valeur. Le paysage est un facteur de développement. Dans ce cas, le paysage est la victime probable du développement d'un territoire. *"La logique d'intervention passe alors par des préconisations, des cahiers de charges, des contraintes qui cherchent à rendre acceptables les impacts sur le paysage"*.

(SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU V. 2010). Avec cette vision, le développement se fait grâce au paysage et non pour le paysage.

La deuxième façon de voir le paysage, est de le considérer comme une **ressource territoriale**. Dans cette conception, le paysage se construit de façon multidimensionnelle. Il révèle de processus associant cadre de vie, culture, patrimoine et environnement. Les valeurs du paysage apparaissent en tant que ressource locale spécifique. (PEYRACHE-GADEAU V, PERRON L., 2010).

“Les ressources sont caractérisées comme étant spécifiques lorsque les acteurs parviennent à faire valoir leur ancrage spatial et par là leur caractère difficilement reproductible et transposable d’un territoire à l’autre “

(Colletis G. et Pecqueur B., 1995, 2001).

Ainsi au travers de cette vision, les acteurs énoncent des enjeux et valeurs en lien avec le paysage, faisant de ce dernier non plus un cadre mais une ressource. A ce titre, le paysage-ressource peut devenir un levier au sein de projets de développement territorial et participer à la production de valeur (Angeon V., Caron A., 2004).

Ce travail de recherche se focalise donc sur différents points.

Le premier vise le caractère participatif du Grand-Débat. Comment s’est-t-il déroulé ? S’agit-il d’une démarche participative totale ou sous une direction plus ou moins lourde ? Sa mise en place a-t-elle entraîné des actions et projets permettant de répondre aux attentes de chacun ? Ce débat a-t-il permis la réalisation d’actions innovantes ? Les parties 1 et 3 de ce rapport permettent de répondre à ces différentes questions.

Le deuxième grand point, concerne la place occupée par le paysage au sein de cette démarche participative. Comment est perçu le paysage (cadre ou ressource), et quelle est sa place dans le Grand Débat ? Est-il un facteur de développement ? d’attractivité ? d’amélioration du cadre de vie ?

Enfin les paysages sont divers et peuvent être perçus de façons différentes, sont-ils tous envisagés de la même manière sur l’ensemble de la métropole ? Il faut se rendre à la partie 2 du rapport afin de comprendre la place paysagère dans le Grand Débat.

Afin d’aller encore plus loin, nous souhaitons savoir si le Grand Débat présente un réel caractère exceptionnel ou non. Pour avoir des éléments de réponse, une étude comparative avec une démarche semblable réalisée sur la ville de Vannes est produite. Cette comparaison partie 4, permet d’apporter des premiers éléments de réponse et ainsi de mieux comprendre les réels enjeux du Grand-Débat.

Afin de répondre à cet ensemble de questions sur le Grand Débat, son caractère participatif et exceptionnel, et la place qui occupe le paysage, une problématique peut se décomposer de la sorte :

Le Grand Débat, est-t-il une réelle démarche participative exceptionnelle, ou un simple outil politique s’intégrant dans la vision de développement urbain comprenant la Loire comme fil conducteur ?

Au sein de cette démarche, quels sont les rapports à la Loire et à ses paysages de la métropole nantaise ?

Afin de faciliter toutes lectures consultatives et rapides, les parties analytiques et les différentes conclusions, sont présentées dans des encadrés.

Partie 1. Le Grand-débat

I. Présentation du Grand Débat

1. La genèse

En 2010, la métropole nantaise décide d'organiser une démarche participative nommée ***“Ma ville demain, inventons la métropole nantaise de 2030”***. Cette démarche a pour objectif d'entamer une réflexion prenant en compte les différents enjeux et défis du 21ème siècle (changement climatique, enjeux énergétiques, numériques, croissance démographique ...) afin de maintenir une bonne qualité de vie et un développement équilibré sur la métropole.

Ce travail est confié à l'agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran) qui pendant 2 ans va organiser échanges et débats afin d'élaborer ce projet collectif.

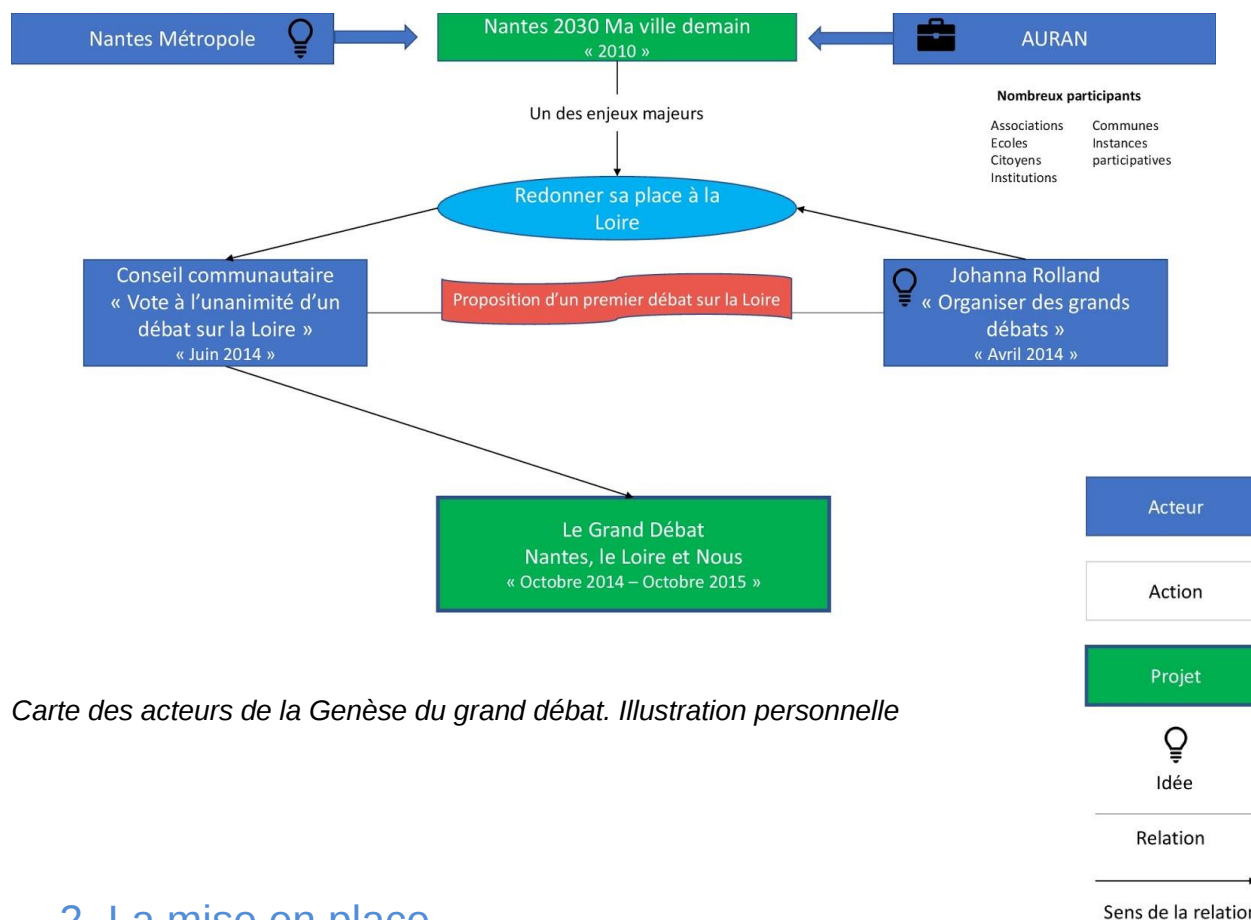
La mise en mouvement de ce travail de fin 2010 au printemps 2011 mobilise près de 10 000 personnes et permet de définir 9 grandes questions débattues au second semestre 2011. Au premier semestre 2012, c'est le temps d'imaginer l'avenir pour 2030. Ce qui ressort, est un fort intérêt pour l'avenir du territoire et certaines valeurs de l'agglomération. **La Loire apparaît comme le premier symbole l'agglomération !**

En décembre 2012, l'agglomération nantaise approuve les différentes orientations mis en lumière par la démarche *“Ma ville demain”* et fixe le cap de 2030 pour répondre à ces différents défis. Un des enjeux majeurs est de développer une agglomération qui donne toute sa place à la Loire.

En avril 2014, Johanna Rolland nouvelle présidente de l'agglomération nantaise, propose **d'organiser des débats sur des sujets majeurs du territoire**. Le premier débat proposé concerne la Loire. Cette idée d'organiser une nouvelle démarche participative cette fois-ci focalisée sur la Loire et ses usages est approuvée à l'unanimité le 27 juin 2014 par le conseil communautaire de Nantes Métropole.

La démarche participative de *“Ma ville demain”* est donc un élément précurseur du *“Grand débat”*. Le rôle joué par Johanna Rolland et l'ensemble du conseil communautaire est également important.

Par la suite citoyens, politiques, associations, entreprises, collectivités, entrepreneurs, experts etc., participeront à l'élaboration de ce *“Grand débat”* et son aboutissement sous la forme de 30 engagements.



Carte des acteurs de la Genèse du grand débat. Illustration personnelle

2. La mise en place

A) La commission du débat

La première chose mise en place à la suite du vote à l'unanimité du Grand débat, est la création d'une commission du débat en septembre 2014. Cette dernière a pour but de piloter les échanges et rencontres et de garantir des valeurs démocratiques comme la transparence des informations, l'accessibilité à tous et à toute échelle ou encore le pluralisme des expressions. Une charte du débat est rédigée afin de mettre en évidence ces différents principes, valeurs et engagements. A la fin des 8 mois de débat, la commission rend un rapport final à Johanna Rolland. Il en revient alors au conseil communautaire de décider des différents engagements que doit prendre la métropole sur les prochaines années.

Cette commission est composée de 8 personnes, 3 élus communautaires et 5 personnes désignées par les groupes politiques du conseil communautaire.

- Fabrice Roussel : vice-président de Nantes Métropole en charge du dialogue citoyen
- Alain Robert : Adjoint à l'urbanisme de la ville de Nantes
- Gérard Allard : Vice-président de Nantes Métropole et maire de Rezé
- Philippe Audic : Personnalité qualifiée
- Martine Stablaer : Habitante de Malville, ancienne directrice du GIP Loire Estuaire
- Jean Yves Martin : Géographe, ancien élu de la Chapelle-Launay
- Véronique Rivet : Habitante de Saint-Sébastien-sur-Loire, membre de l'association « Faune et Flore »
- Elise Roy : Sociologue à l'école d'architecture de Nantes

B) Le document socle

Afin de lancer le débat, Nantes métropole confie à l'AURAN, la réalisation d'un document socle. Ce dernier a pour but de contextualiser la Loire, de définir ses usages ainsi que de mettre en évidence le rôle qu'elle joue ou doit jouer dans la métropole nantaise. Ce document se divise en trois parties, une première met en perspective l'histoire et la géographie de la Loire en tant que centralité métropolitaine, une seconde évoque les usages et les projets sous la forme de dix fiches d'usages, et une dernière partie sous la forme de quatre cartes synthétiques reprenant les quatre thèmes majeurs qui seront abordés dans le débat :

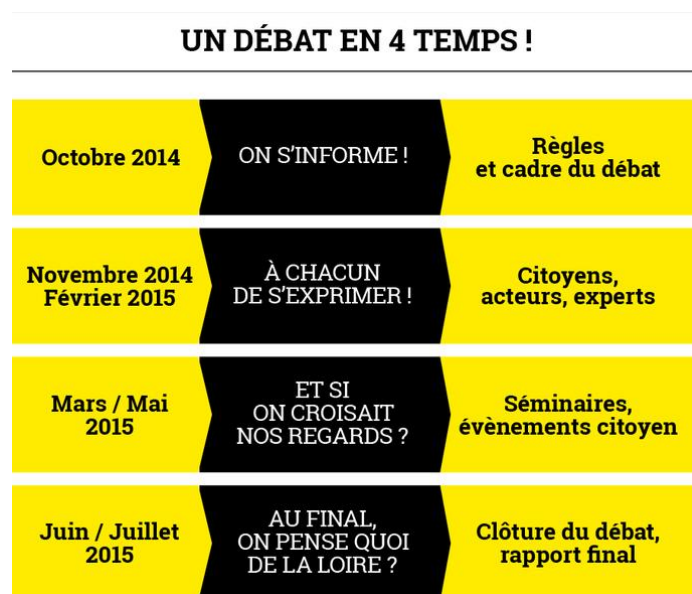
- La Loire des pratiques et des usages
- La Loire, espace économique et écologique
- La Loire, mobilités et franchissements
- La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine

Ce document se veut à l'intention des différents acteurs qui participeront au débat afin qu'ils s'approprient une connaissance du fleuve et de ses enjeux.

Ce document socle est validé par la commission et le débat officiellement lancé le 17 octobre 2014.

3. Déroulement

Le déroulement du débat peut se diviser en quatre temps.



Déroulement du Grand débat : debat.nanteslaloireetnous.fr

A) On s'informe

Le premier temps, est une mise en place. C'est un temps où l'on s'informe, l'on essaye de bien comprendre les règles et le cadre du débat, mais également par le biais du document socle, de bien comprendre le contexte et les enjeux.

B) A chacun de s'exprimer

Le Grand débat souhaite avoir une vision globale avec la prise en compte des avis et remarques de l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, en plus des avis d'experts qui seront apportés par des associations, militants, acteurs économiques etc., la commission du débat souhaite recueillir un maximum de points de vue citoyens.

Cette expression citoyenne se fait sous plusieurs formes.

a) Le comité Citoyen

La commission du débat met en place un comité citoyen le 9 décembre 2014. Ce dernier a pour but de **mettre en évidence le point de vue citoyen** au travers de l'expérience et du vécu des habitants. Il est composé de 24 citoyens, 15 tirés au sort avec l'abonnement d'eau et 9 tirés au sort à la suite d'une candidature internet. La moitié des habitants réside à Nantes, l'autre moitié est composée d'habitants des autres communes de l'agglomération. Se retrouve ainsi dans ce comité une diversité importante de citoyens.

Ce comité se penche principalement sur les différents usages compris dans les quatre grandes thématiques identifiées dans le document socle. **Cinq séminaires sont organisés**, et pour chacun d'entre eux, le comité produit une matière qui sera analysée et prise en compte par la commission du débat afin de rédiger le rapport final.

Des représentants de ce comité participent également aux séminaires d'acteurs et aux auditions publiques.

b) Participation via les réseaux sociaux

Tout citoyen peut donner son avis de différentes façons sans faire partie du comité citoyen. En effet sur le **site internet du Grand débat**, une section "Participez" permet de pouvoir laisser son avis sur les différentes thématiques du débat. Une participation via **Twitter** ou **Facebook** est également possible. 580 commentaires ont été recensés.

Certaines thématiques semblent retenir plus d'attention que d'autres pour les citoyens. "La mobilité et les franchissements" a reçu 93 commentaires, "La Loire des pratiques et des usages" 62, contre seulement 30 pour "L'espace économique et écologique" et 31 pour "L'attractivité et la qualité urbaine"

Mais les citoyens ne sont pas les seuls à participer à ce débat, des outils adaptés sont mis en place pour les acteurs du territoire et autres experts.

c) Les cahiers d'acteurs

Le cahier d'acteurs est un outil d'expression mis en place dans le Grand débat afin de **faire entendre la voix de tout public**, et de récolter un maximum d'informations, d'analyses et de propositions. Il se présente sous la forme d'un **format unique de 4 pages** et de 8 000 caractères maximum. 112 cahiers d'acteurs ont été réalisés, approuvés par la commission, et publiés en ligne. Ces derniers ont été réalisés par différents organismes comme des collectivités locales, des associations, des syndicats, des conseils, des chambres etc. L'approbation de la commission ne repose ni sur le fond et les arguments mais sur le respect de la forme du cahier d'acteurs. Ces cahiers sont étudiés et discutés par la commission du débat afin de rédiger le rapport final.

C) Et si on croisait les regards ?

Ce troisième temps du débat a pour objectif de mettre en relation les différents participants venant d'horizon diverses. Ces rencontres permettent de mettre en évidence les points d'accord et de désaccord afin de faire avancer le débat.

d) Auditions

Vingt-six auditions publiques se sont déroulées entre décembre 2014 et mars 2015. Chacune d'entre elle reposait sur un thème bien précis. La commission du débat a auditionné **des professionnels, des experts et des associations** concernés par le débat sur la Loire. Ces auditions ouvertes au grand public ont ensuite été postées sur le site Internet du grand débat mais également diffusées sur la télévision locale TV Nantes. Plus de 20h de consultation vidéo sont disponibles en ligne.

Lors de ces auditions les personnes présentes dans le public ne pouvaient pas participer. Seuls les membres de la commission du débat étaient autorisés à intervenir et poser des questions.

Chacune des 26 auditions a été reprise et **synthétisée dans un document écrit** mis en ligne sur le site internet du débat.



Audition du 26 février. debat.nantesloireetnous.fr



Audition du 11 décembre. debat.nantesloireetnous.fr

Pour approfondir certains sujets, la commission du débat a également organisé **6 auditions privées** avec d'autres personnalités et structures. Ces dernières n'étaient **pas ouvertes au public**. Seule la commission du débat y assistait.

Toutes ces auditions ont permis la présentation d'enjeux, de problématiques, de préconisations et d'idées pris en compte par la commission du débat pour la rédaction du rapport final.

e) Séminaires d'acteurs

Les séminaires d'acteurs sont des événements organisés afin de permettre une **discussion entre les différents acteurs du territoire**. **Quatre séminaires sont organisés**. Les participants sont soit invités par la commission, soit présents par suite de leur demande. La réalisation d'un cahier d'acteurs permet également d'obtenir une place. Ces séminaires permettent de **mettre en avant les points de divergence** et d'accord sur les différents enjeux, afin de **faire avancer le débat et ainsi de proposer de nouvelles actions**.

Chaque séminaire permet la **production d'un document synthétique** mettant en évidence les **points de dissensus et de consensus**. Ces synthèses sont alors prises en compte par la commission du débat pour la réalisation du rapport final.



Séminaire d'acteur "Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine". debat.nantesloireetnous.fr

f) La grande journée citoyenne

Le samedi 30 mai, une grande journée citoyenne est organisée. C'est l'évènement qui clôture la participation citoyenne. **500 participants** sont conviés sur 5 sites différents. Ces derniers ont soit été choisis par tirage au sort avec la facture d'eau, soit choisis à la suite de leur demande de participation sur le site internet. La diversité des profils est très importante avec notamment une **priorité accordée aux personnes n'ayant pas encore participé** au débat. Chaque participant se voit remettre deux semaines avant la journée citoyenne, un livret d'information afin de maîtriser le sujet.

Cette journée traitera les quatre grands thèmes au travers de séquences distinctes et permettra la production d'une nouvelle matière précieuse qui sera pris en compte lors de la rédaction du bilan de débat par la commission.

A noter que cet évènement est marqué par l'utilisation d'une nouvelle méthode permettant de recueillir l'avis des citoyens. Il s'agit du Word Wide Views. Cette méthode a déjà servi lors de grandes négociations sur le climat, mais la métropole nantaise a innové en étant la première à mettre en place cet outil à une échelle métropolitaine.

D) Au final on pense quoi de la Loire ?

Le débat est **clôturé fin Mai 2015** à la suite de la journée citoyenne. Par la suite, pendant près de deux mois, la commission du débat a lu, analysé et synthétisé les **1 241 contributions** récoltées lors des **8 mois de débat**.

- Contribution individuelle : 791
- Cahiers d'acteurs : 629
- Grande journée citoyenne : 261
- Séminaire : 150

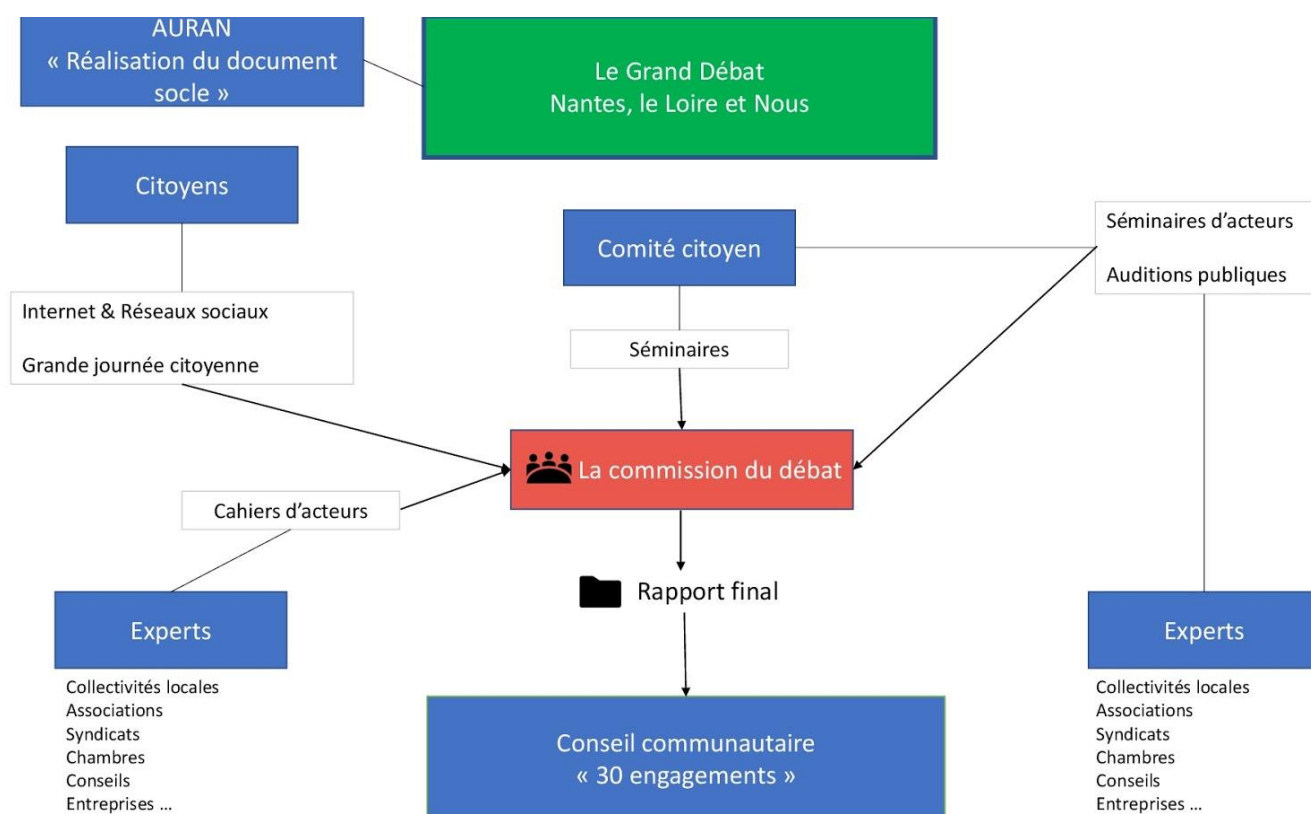
La commission réalise alors un **rapport final de 80 pages**, comprenant **25 préconisations**, classées selon les quatre grandes thématiques.

Ce rapport est remis aux maires des différentes communes de la métropole. Le 15 décembre 2015, les élus de la métropole prennent **30 engagements** constituant une feuille de route qui se **traduira par des**

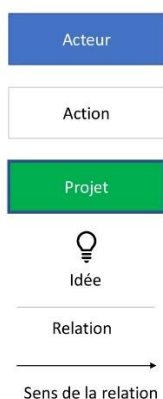
actions concrètes à l'échelle des différentes communes. Ces engagements sont répartis en 6 sous parties.

La Loire, source de plaisir : 6 engagements
 La Loire, source de promenade : 2 engagements
 La Loire, patrimoine écologique à préserver : 8 engagements
 La Loire, support d'activités économiques : 3 engagements
 De nouveaux paysages en bord de Loire : 5 engagements
 Une Loire plus franchissable : 6 engagements

Les schémas ci-dessous permettent de synthétiser le jeu d'acteurs, les outils et de retracer la chronologie des événements du Grand Débat.



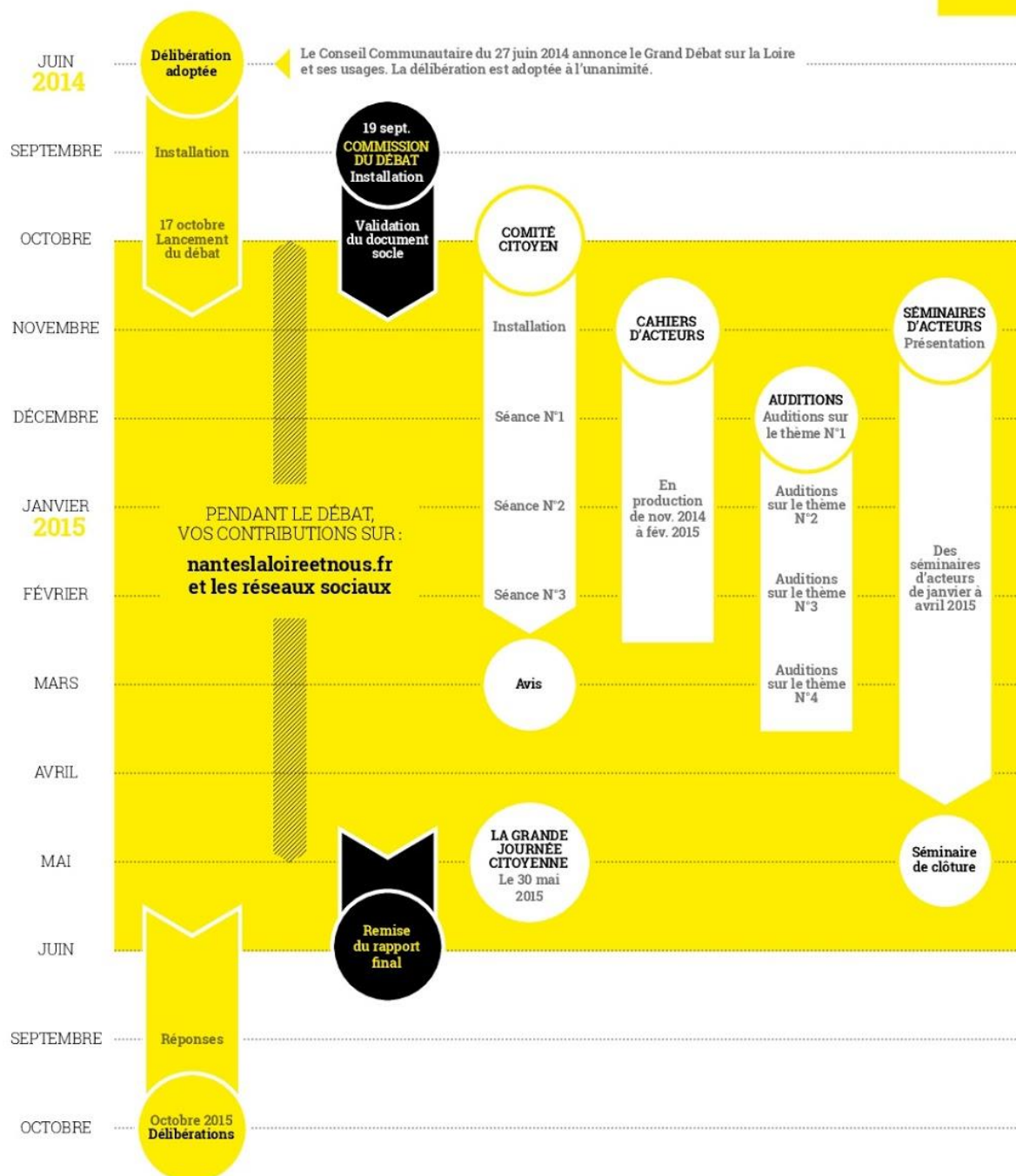
Carte des acteurs du grand débat. Illustration personnelle



8 MOIS DE DÉBAT

LE
GRAND
DÉBAT

NANTES,
LA LOIRE
ET NOUS



II. Analyse du Grand Débat

1. Le contenu

Après avoir compris la genèse du grand débat, les outils, les acteurs et son déroulement, intéressons-nous au contenu et aux résultats de ce dernier.

A) Les 4 grandes thématiques

Comme vu précédemment, le document socle réalisé par l'AURAN met en avant 4 grands thèmes. Ces derniers sont les principaux axes de discussion. La subdivision du débat en plusieurs thèmes permet d'éviter une dispersion trop importante des idées et des remarques. Ils permettent une focalisation sur des enjeux et des usages plus précis afin de diriger le débat.

Dans le document socle, les différents usages de la Loire sont répartis à l'intérieur de ces quatre grandes thématiques.

1. La Loire des pratiques et des usages

Les usages ludiques de la Loire sont multiples du fait de son histoire et sa vocation maritime. Elle est aujourd'hui le support d'activités de loisirs, nautiques, touristiques et culturelles. Comment diversifier et tirer profit au maximum de ces usages ? Comment vivre aux côtés du fleuve ? Quels sont les meilleurs usages ? Quels sont les liens fleuve - habitants ?

Le débat doit d'apporter des réponses à ces différentes questions. Il se doit d'éclairer cette vocation ludique du fleuve.

Le questionnement sur la **diversification des projets** notamment en rapport avec la **valorisation du patrimoine** (maritime, fluviale, industriel), le développement des **usages festifs** (guinguettes, concerts), les **déplacements en bord de Loire** (promenade, la Loire à vélo) ou encore la **diversification des pratiques sportives** (Piscine, ski nautique, wakeboard) est fortement évoquée et débattue.

Trois grands usages sont intégrés à cette thématique.

- Se divertir, se cultiver
- Préserver
- Accéder, se déplacer

2. La Loire, espace économique, espace écologique

L'un des enjeux principaux du débat est de **concilier les vocations écologiques et économiques** de la Loire.

Les activités économiques industrielles et de transport ont toujours été présentes sur le fleuve. La Loire a permis de fournir des ressources essentielles au développement urbain avec notamment les sablières jusqu'en 1993. Elle a aussi permis le développement de l'agriculture et une alimentation en eau potable. Les échanges commerciaux font également partie intégrante de la Loire. De nombreux sites d'activités, majoritairement de type agroalimentaire et naval, sont équipés d'embranchements ferroviaires et de quais sur les berges. Même si le productif s'est déplacé au cours du temps, la Loire reste un élément important de la chaîne logistique par le biais du grand port maritime et de ses sept terminaux. Aujourd'hui sur les bords de Loire ce sont majoritairement des activités de types tertiaires et touristiques qui se développent. L'utilisation de cette ressource en eau implique une gestion du fleuve et une protection face à ses débordements. La gestion du bouchon vaseux de l'estuaire est également importante.

La richesse et la diversité écologique du fleuve et ses abords, font de la Loire un espace doté d'une **gestion et d'une protection renforcée**. Le maintien de cette biodiversité est un enjeu majeur. La mise en place de périmètres de protection réglementaire visant la sauvegarde d'espèces floristiques et faunistiques a déjà été engagée. L'ensemble de la Loire est classé en zone Natura 2000. Des réflexions sur les trames vertes et bleues sont également mentionnées dans la présentation du débat. *“Les réflexions en cours sur la restauration de grandes continuités écologiques y compris dans la centralité métropolitaine s'inscrivent dans cette démarche - (Video Nantes, la Loire et Nous, Carte du thème Espace économique et écologique - NanteslaLoireetnous.fr)”*.

Ce débat se doit donc d'éclairer les directions à adopter concernant les **activités maritimes et économiques**. Il doit aussi s'assurer de leur **compatibilité et leur durabilité avec les exigences écologiques et environnementales**.

Trois grands usages sont intégrés à cette thématique.

- Travailler
- Produire
- Préserver

3. La Loire, la mobilité et les franchissements

Avec la croissance démographique, les déplacements au sein de la centralité métropolitaine se multiplient. La pression s'accroît sur l'ensemble du réseau et notamment sur les **différents franchissements de la Loire**. Avec la montée en congestion du périphérique, le franchissement de la Loire est redevenu aujourd'hui un point de ralentissement. On dénombre 410 000 franchissements quotidiens, en 2030 on en attend 300 000 supplémentaires par jour (Site Nantes la Loire et nous). Une vraie problématique se pose.

Les modes de déplacements évoluent également face à ce besoin accru de mobilité. La **centralité métropolitaine tente de se réorganiser et de développer les modes de transport alternatif**. La place de la Loire dans cette évolution s'interroge.

Le débat se doit d'apporter des idées et d'imaginer les différentes possibilités de mobilité pour le futur, tout en respectant les principes de développement durable.

Trois grands usages sont intégrés à cette problématique

- Travailler
- Accéder / Se déplacer
- Habiter

4. La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine

Avec le développement de l'île de Nantes et de grands projets urbains vers le sud de la Loire, **le cœur de l'agglomération Nantaise se renouvelle et s'élargit**. La nouvelle centralité se dessine avec ces choix urbains. Les formes urbaines et paysagères de demain sont alors mis en question tout comme la concentration d'équipements culturels, commerciaux ou encore d'enseignement.

Le débat doit apporter des réponses à la **place et la qualité des espaces publics de bord de Loire**. Comment aménager ces berges dans un souci paysager et pratique. Quels équipements doivent se développer sur ces bords de Loire ?

Cette thématique concentre plusieurs grands usages

- Consommer
- Se former

- Habiter
- Se soigner
- Exercer sa citoyenneté

B) Les préconisations de la commission

Après l'analyse et l'étude de la matière, la commission du débat au travers de son rapport final évoque 25 préconisations classées selon les 4 grandes thématiques.

La Loire des pratiques et des usages

- Améliorer l'accessibilité
- Répondre à l'aspiration de rivage
- Faciliter les pratiques nautiques
- Fédérer autour de la Loire

La Loire, espace économique, espace écologique

- Maintenir l'équilibre instauré entre économie et écologie
- Faire des richesses de la Loire une source d'innovation pour le développement du territoire
- Maintenir la zone d'évitage de Nantes
- Faire de la Loire un levier de la transition énergétique et écologique
- Renforcer et élargir la vigilance écologique
- Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau de la Loire
- Renforcer les actions d'amélioration du fonctionnement du fleuve
- Diffuser la connaissance de la Loire et coordonner ses outils
- Valoriser la pêche professionnelle et l'activité agricole des marais estuariens
- Proposer une coordination des outils de gestion du fleuve

La Loire, la mobilité et les franchissements

- Poursuivre l'action sur les comportements de mobilité
- Optimiser en priorité les ouvrages existants
- Développer une mobilité fluviale plus conséquente
- Engager rapidement l'élargissement du pont Anne de Bretagne
- Evaluer le projet du pont à transbordeur comme enjeu d'attractivité
- Prendre rapidement les décisions sur les solutions de franchissement

La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine

- Révéler, protéger et mettre en valeur un patrimoine urbain inhérent au fleuve
- Se saisir des documents de planification pour agir au service d'une qualité urbaine
- Agir pour la qualité de vie au quotidien et l'attractivité métropolitaine
- Faire de la Loire l'axe d'un projet urbain : petits et grands projets autour d'un fleuve
- Renouveler les espaces de la Petite Hollande

En analysant ces 25 préconisations, on observe que des thématiques sont plus chargées que d'autres. La thématique "La Loire espaces économiques, espaces écologiques" présente 10 préconisations à elle seule. "La Loire des mobilités et les franchissements" en détient 6, "La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine" 5, et "La Loire des pratiques et des usages" 4. Nous verrons par la suite si ces nombres sont justifiables à la vue de la matière apportée.

Les préconisations discutent de thèmes très variés. Les verbes utilisés peuvent apporter une première idée sur l'envie qui peut se cacher derrière les préconisations. Certaines visent à encourager des discussions et l'ouverture d'enquêtes, d'autres semblent vouloir entraîner la mise en place d'action rapide et concrète.

C) Les 30 engagements

Trente engagements émanent du rapport final et des préconisations de la commission. Ils sont regroupés en 6 parties. Chacun de ces engagements s'intègre également dans l'une des 4 grandes thématiques débattues lors du Grand Débat. Ces engagements prennent place à court (avant 2017), moyen (2017 - 2020) et long terme (après 2020).

- La Loire, source de plaisir : 6 engagements
- La Loire, source de promenade : 2 engagements
- La Loire, patrimoine écologique à préserver : 8 engagements
- La Loire, support d'activités économiques : 3 engagements
- De nouveaux paysages en bord de Loire : 5 engagements
- Une Loire plus franchissable : 6 engagements

Voyons de plus près ces engagements au sein des 4 grandes thématiques.

La Loire des pratiques et des usages

Préconisation de la commission

Les habitants et acteurs de l'agglomération souhaitent s'approprier d'avantage la Loire et ses rives. Les attentes en termes d'usages et de pratiques ont été très nombreuses lors du débat (usage festif, récréatif, culturel). De nombreuses idées ont fusé (promenades, guinguettes, piscine, wake-parc ...).

Cependant, il semble y avoir un risque à trop développer les activités de bord de Loire, l'objectif n'étant pas de transformer le fleuve et ses rives en un gigantesque parc d'attractions. Il faut ainsi trouver le bon équilibre entre les espaces à développer pour les usages récréatifs, et les espaces à préserver à l'état naturel. Cette vision se doit d'être réalisée à l'échelle du territoire et pas seulement sur la ville de Nantes.

En réponse aux préconisations de la commission, la métropole s'est engagée :

- à faciliter les pratiques nautiques sur la Loire, en particulier les pratiques de loisirs
- à proposer des actions pour entretenir et développer le nouveau regard sur la Loire et les nombreuses aspirations aux rivages
- à faire converger les actions de valorisation des berges menées par les différents intervenants à l'échelle de la métropole.

Nantes Métropole propose 8 réponses opérationnelles qui viennent répondre à ces engagements

1- Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs

- 2- Prolonger le parcours de la “Loire à vélo” et le relier aux continuités cyclables
- 3- Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire
- 4- Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges
- 5- Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire
- 6- Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire
- 7- Créer une application numérique “Connaissance de la Loire”
- 8- Organiser une fête nautique triennale sur la Loire

La Loire espace écologique, espace économique

Préconisation de la commission

Le débat semble avoir permis d'avancer dans la recherche d'un équilibre entre l'économie et l'écologie. Si aucun désaccord majeur n'a été déploré, des sensibilités différentes autour du développement et de la gestion de la Loire ont-elles été soulignées.

La commission a ciblé plusieurs enjeux : maintenir en bord de Loire des activités économiques, prendre en compte la transition énergétique, développer de nouvelles activités, trouver un juste milieu entre le partage des différents usages, et accentuer le partenariat avec le Grand port.

La commission souligne également l'importance d'un travail de protection et de restauration du fleuve et ses abords.

En réponse aux préconisations de la commission, la métropole prend 11 engagements :

- 9- Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine
- 10- Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole
- 11- Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire
- 12- Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques
- 13- Etablir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales
- 14- Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire
- 15- Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire
- 16- Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du SAGE de l'estuaire de la Loire
- 17- Mettre à l'étude un programme Loire Aval
- 18- Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire
- 19- Engager des programmes de co-production avec les citoyens

La Loire, la mobilité, et les franchissements

Préconisation de la commission

La commission considère qu'il est nécessaire de combiner les solutions existantes et alternatives et la création de nouveaux ouvrages afin de répondre à la problématique croissante de la mobilité et des franchissements. Les solutions à mettre en place doivent être efficaces, pratiques et sobres.

Une interaction se doit d'exister entre les différents moyens de mobilités sur l'agglomération afin de mettre en place un réseau fluide et cohérent. Ces interactions doivent faire le travail d'une communication envers la population afin d'optimiser leur utilisation. Les différentes décisions doivent être prises à court terme afin d'avoir des effets à moyen et long terme.

La métropole s'engage à

- amplifier ses actions pour faire évoluer les comportements de mobilité vers toujours plus de transports collectifs et de modes doux sans pour autant les opposer entre eux.
- optimiser l'existant avant de proposer de nouvelles solutions ajustées au fil du temps à l'évolution des besoins.

- exclure toute solution de franchissement qui impacterait les activités portuaires (préservation de la zone d'évitage à la pointe aval de l'île de Nantes).

Nantes métropole propose 6 actions opérationnelles pour répondre à ses engagements.

20- Elargir/Doubler le pont Anne de Bretagne

21- Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé

22- Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine

23- Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique

24- Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun

25- Vérifier l'évolution des besoins de franchissement au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix.

La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité de vie urbaine

Préconisation de la commission

Les différents participants au débat ont positionné la Loire comme un véritable projet d'aménagement. Elle doit être un fil conducteur au cœur de la métropole. La continuité des aménagements reliant les espaces du centre-ville entre eux et les communes de l'agglomération, est un enjeu majeur en termes d'urbanisme. La mixité des projets associant habitat, loisirs, économie est également un point important à valoriser.

La notion de paysage est importante. La création de nouveaux paysages et perspectives est à travailler tout en protégeant et en mettant en valeur ceux qui existent déjà. Enfin l'accessibilité à l'eau doit être améliorée, et les aménagements réversibles sur les berges et rives développés.

La métropole s'engage à

- amplifier la prise en compte de la Loire dans les projets urbains (île de Nantes, Pirmil les Isles, Bas-Chantenay, Centre-ville, Malakoff-Pré-Gauchet) et consolider leurs rapports et leurs liens avec le fleuve

- renforcer la cohérence et la complémentarité de ces différents projets au bénéfice du projet d'ensemble de la centralité métropolitaine

- ancrer la qualité de vie comme le facteur principal de l'attractivité du territoire

Nantes métropole propose 5 actions opérationnelles pour répondre à ses engagements.

26 - De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire

27 - Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen

28 - Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm

29 - Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau

30 - Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire"

D) Calendrier de mise en place des actions et projets

Le document résumant les 30 engagements de Nantes Métropole pour la Loire possède un calendrier qui indique les dates de mise en place des différentes actions et projets. Ce dernier se divise en 3 parties : **Court terme** (d'ici 2017), **Moyen terme** (2017 -2020), **Long terme** (au-delà de 2020).

Les tableaux ci-dessous résument les actions et projets promis par la métropole sur ces différentes périodes. Afin de comprendre à quel engagement correspond une action, une méthode d'association par couleur des actions avec leur engagement est utilisée.

La Loire des pratiques et des usages

Les engagements :

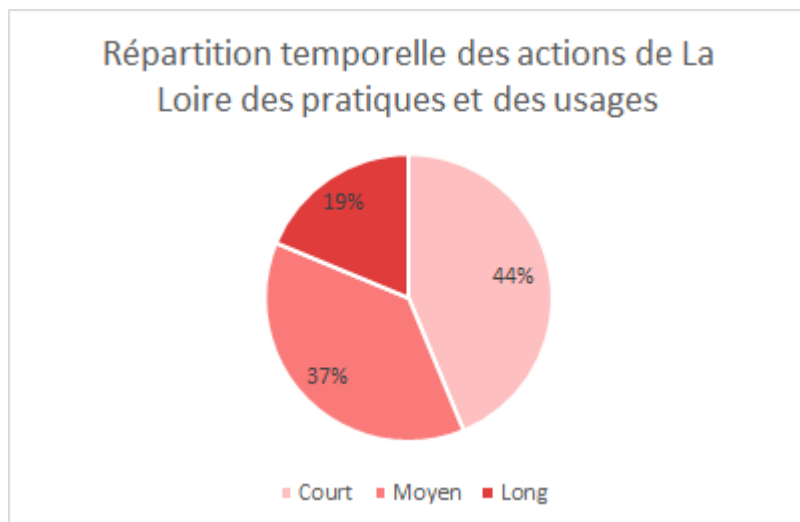
- 1- Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs
- 2- Prolonger le parcours de la "Loire à vélo" et le relier aux continuités cyclables
- 3- Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire
- 4- Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges
- 5- Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire
- 6- Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire
- 7- Créer une application numérique "Connaissance de la Loire"
- 8- Organiser une fête nautique triennale sur la Loire

Tableau des actions dans le temps selon les engagements pour la Loire des pratiques et des usages

Engagement	Court terme (d'ici 2017)	Moyen terme (2017-2020)	Long terme (au-delà de 2020)
Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs		Premiers aménagements et rénovations d'équipements de pratique nautique Plan de communication « équipements nautiques » à l'échelle de l'agglomération	Poursuite des aménagements liés aux pratiques nautiques
Prolonger le parcours de la "Loire à vélo" et le relier aux continuités cyclables	Renforcer la visibilité de l'offre écotouristique vélo sur le plan national	Mise en service de 4 nouveaux tronçons « Loire à vélo »	Finaliser le parcours « Loire à vélo » à l'échelle Métropolitaine
Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire	Elaborer des parcours piétons et stations jardins sur le Pellerin, Saint- Jean de Boisseau, La Montagne, Indre et Bouguenais.	Offre de cheminements « Loire à pied » dotée d'une signalétique propre à l'échelle de la métropole	Poursuite des aménagements des espaces publics
Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges	Installer des guinguettes et pêcheries sur Nantes et sa périphérie Créer des parcours touristiques « Loire » - Voyage à Nantes	Etudier la faisabilité d'un camping insolite à Rezé	

Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire	Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire		
Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire	Soutenir le fonctionnement de sites communaux proches des bords de Loire		
Créer une application numérique "Connaissance de la Loire"		Nouvelle application numérique « Connaissance de la Loire »	
Organiser une fête nautique triennale sur la Loire	Lancer une fête nautique triennale sur la Loire		

Réalisation personnelle



Réalisation personnelle

Dans la thématique "La Loire des pratiques et des usages", 16 actions sont proposées. Quatre engagements promettent 3 actions (engagements 1, 2, 3 et 4). Ces derniers semblent prendre une place importante dans cette thématique de par le nombre d'actions qu'ils entraînent et la présence de celles-ci sur les différentes périodes. Les engagements 5, 6, 7 et 8 promettent eux qu'une seule action. Il est souhaité qu'elles soient engagées rapidement. En effet elles prennent toutes place à court terme hormis la création de la nouvelle application numérique "Connaissance de la Loire". Il est observable qu'au sein de cette thématique, les actions voient le jour à court et moyen terme. Les actions à long terme étant uniquement que des prolongations temporelles d'actions déjà engagées.

La Loire espace écologique, espace économique

Les engagements :

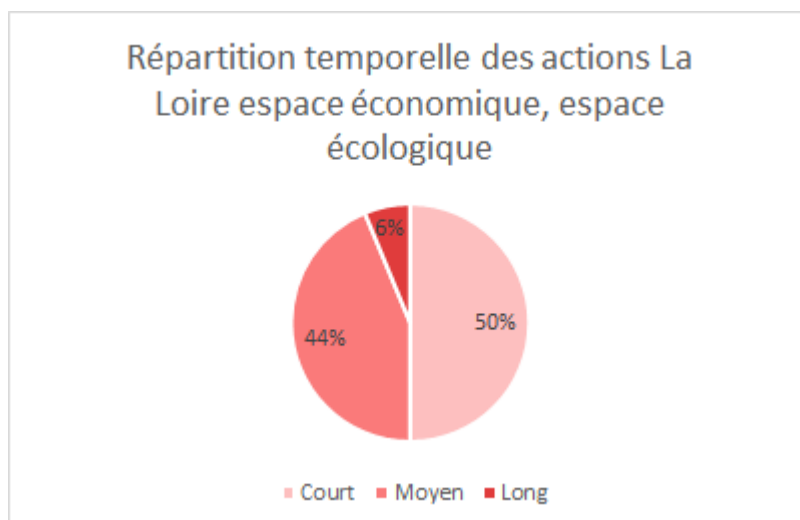
- 9- Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine
- 10- Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole
- 11- Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire
- 12- Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques
- 13- Etablir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales
- 14- Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire
- 15- Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire
- 16- Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du SAGE de l'estuaire de la Loire
- 17- Mettre à l'étude un programme Loire aval
- 18- Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire
- 19- Engager des programmes de co-production avec les citoyens

Tableau des actions dans le temps selon les engagements pour la Loire espace écologique, espace économique

Engagement	Court terme (d'ici 2017)	Moyen terme (2017-2020)	Long terme (au-delà de 2020)
Inscrire l'exigence d'équilibre économie/économie dans les outils de planification urbaine	Étendre l'intervention de la cellule Opérationnelle de Prévention des Risques à l'estuaire	Inscrire l'exigence d'équilibre économie - écologie au sein du PLUm et du SCOT	
Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole		Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains sur la métropole	
Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire		Mettre en place une offre de barging à l'échelle de l'estuaire Nantes / Saint-Nazaire	
Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques	Etudier le potentiel hydrolien de la Loire	Coconstruire une stratégie de développement de la filière nautique à l'échelle de l'estuaire	
Etablir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales			Mettre en œuvre un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales
Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire			

Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire	Elargir l'action « Zéro phytosanitaire » Instaurer des temps « vigilance écologique et qualité de l'eau » à la Commission Consultative des Services Publics Locaux Réalisation des travaux de restauration de la Chézine et des marais de l'Erdre Création du bassin de stockage et de restitution du Maquis de Saffré.		
Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du SAGE de l'estuaire de la Loire		Inscrire l'exigence d'équilibre économie – écologie dans la révision du SAGE de l'Estuaire de la Loire	
Mettre à l'étude un programme Loire Aval		Mettre à l'étude un programme Loire Aval	Engager les premières étapes du programme Loire Aval
Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire	Concevoir un programme de découverte et d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire (scolaires et habitants)		
Engager des programmes de co-production avec les citoyens	Réaliser des inventaires participatifs de la biodiversité	Co-produire avec les habitants deux plans de gestion de sites métropolitains : Petite Amazonie et Île de la Motte	

Réalisation personnelle



Dans la thématique "La Loire espace économique, espace écologique", 16 actions sont promises. L'engagement concernant la mise en place d'un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire, est l'engagement qui propose le plus d'actions, 4. Elles prennent toutes places à court terme. La qualité de l'eau au sein de la métropole semble être une question préoccupante à régler au plus vite. Les autres engagements proposent une ou deux actions. Ces actions prendront principalement place à court (50%) et moyen (44%) terme. En effet, seule deux actions seront engagées après 2020, les premières étapes du programme Loire Aval et la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial.

La Loire, la mobilité, et les franchissements

Les engagements :

20- Elargir/Doubler le pont Anne de Bretagne

21- Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé

22- Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine

23- Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique

24- Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun

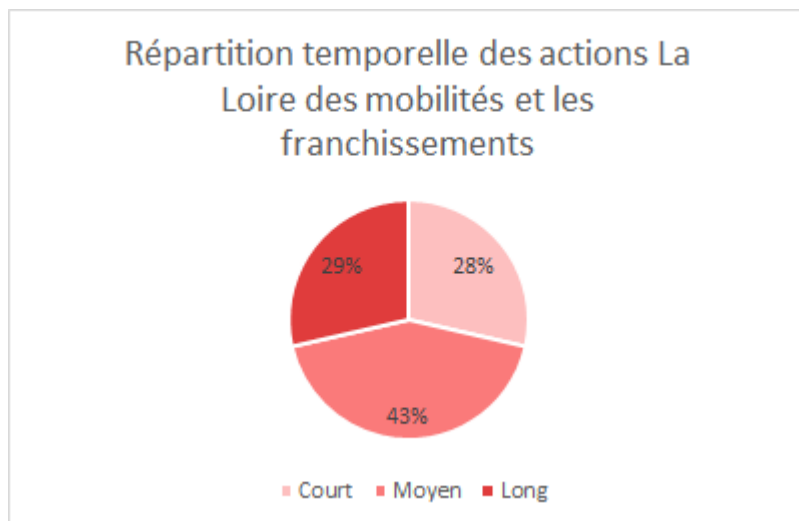
25- Vérifier l'évolution des besoins de franchissement au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix.

Tableau des actions dans le temps selon les engagements pour la Loire, la mobilité, et les franchissements

Engagement	Court terme (d'ici 2017)	Moyen terme (2017-2020)	Long terme (au-delà de 2020)
Elargir/Doubler le pont Anne de Bretagne	Lancer les études d'élargissement/doublement du Pont Anne de Bretagne		Mise en service du Pont Anne de Bretagne
Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé	Réaliser le schéma directeur de transports collectifs	Poursuite du développement des lignes chronobus C9 et C20 Création de 3000 places de stationnement supplémentaires dans les Parking Relais Mise en service des Busway électriques à grande capacité (+35 % de capacité)	Mise en œuvre des nouvelles lignes de transport en commun en site propre maillant l'ouest de la centralité et utilisant les Pont Anne de Bretagne – Pont des Trois Continents
Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine	Réaliser le schéma directeur des voies express vélo intercommunales	Mise en service des premières réalisations des voies express vélo du schéma directeur	
Optimiser les ouvrages de	Définir et programmer les conditions	Poursuivre les études d'intérêt de différentes	

franchissement existants situés sur le périphérique	d'optimisation des ouvrages de franchissement existants – Ponts de Cheviré et de Bellevue	solutions de franchissements sur le secteur ouest entre Rezé et Chantenay	
Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun		Mise en œuvre des navettes fluviales Gare maritime-Ouest de l'Île de Nantes, et Gare maritime-Trentemoult aval	
Vérifier l'évolution des besoins de franchissement au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix.			Des emprises foncières préservées si nécessaire pour un franchissement éventuel à long terme entre l'Île de Nantes et la Gare Maritime

Réalisation personnelle



Réalisation personnelle

Dans la thématiques "La Loire des mobilités et des franchissements", 13 actions sont promises. Elles se répartissent de façon plutôt équilibrée sur les trois périodes ; 28% à court terme, 43% à moyen terme et 29% à long terme. L'engagement promettant de passer d'un réseau de transport collectif centralisé à un réseau maillé, semble être l'engagement majeur de cette thématique. En effet il propose 5 actions réparties dans les 3 périodes. Pour les autres engagements, les actions prennent place à court et moyen terme (engagement 22 et 23), court et long terme (engagement 20), court terme (24) et long terme (25).

Cette thématique, semble être celle qui entrainera les plus gros travaux. La répartition équilibrée des actions sur les différentes périodes peut donc être un facteur explicatif.

La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine

Les engagements :

26- De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire

27- Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen

28- Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm

29-Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau

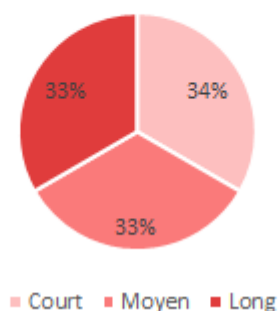
30- Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire"

Tableau des actions dans le temps selon les engagements pour la Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine

Engagement	Court terme (d'ici 2017)	Moyen terme (2017-2020)	Long terme (au-delà de 2020)
De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire	Lancer la consultation Projet urbain des bords de Loire	Premières mises en œuvre du projet urbain des bords de Loire	Mettre en service le nouveau Pont Anne de Bretagne et ses espaces publics attenants Réalisation des projets urbains Bas-Chantenay et Pirmil les Isles Réalisation de la ZAC sud-ouest de l'île de Nantes
Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen		Lancement du concours international Place de la Petite Hollande	Réaménagement de la Place de la Petite Hollande depuis la pointe de l'île Feydeau jusqu'à la Loire
Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm	Inscrire un chapitre « rapport de la Loire avec le centre ville historique » dans le PSMV Créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation « Loire » dans le PLUm		
Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau		Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments flottants ou au bord de l'eau	
Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire"	Inventaire du patrimoine matériel et immatériel « Loire »	Création d'un parcours patrimonial « Loire »	

Réalisation personnelle

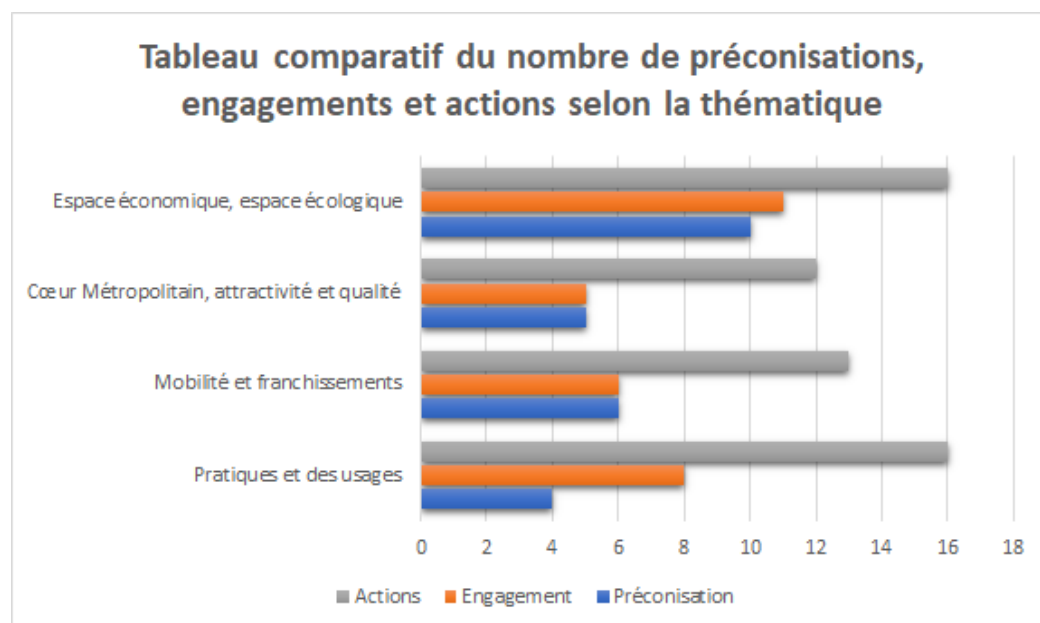
Répartition temporelle des actions La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine



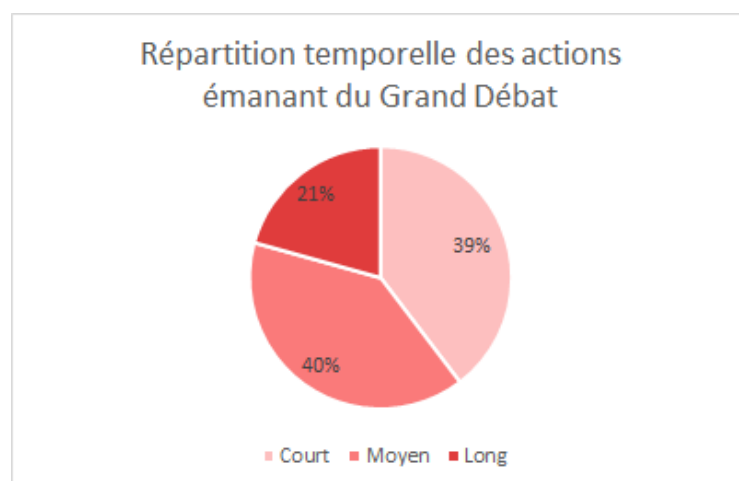
Réalisation personnelle

Douze actions sont promises dans la thématique “La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine”. Ces actions se répartissent de façon parfaitement équilibrée dans le temps ; 34% à court terme, 33% à moyen terme et 33% à long terme. L’engagement majeur est celui concernant la conception d’un projet urbain de Malakoff au Bas-Chantenay. Cet engagement contient 5 actions réparties sur les trois périodes. Les autres engagements répartissent leurs actions sur les différentes périodes ; court terme pour l’engagement 28, moyen terme pour l’engagement 29, moyen et long terme pour l’engagement 27 et court et moyen terme pour l’engagement 30. Pour les engagements 27 et 30 leur répartition au sein de deux périodes s’explique par une première étape de conception théorique en bureau, avant le véritable travail de terrain.

2. Bilan



Réalisation personnelle



Réalisation personnelle

Le Grand Débat est un événement qui a permis en plusieurs étapes d'aboutir à la mise en place d'engagements et d'actions. Ces dernières apparaissent afin de répondre du mieux possible aux attentes des différents participants. Les participations ont été multiples et diverses afin de recueillir un maximum de points de vue.

Les engagements et leurs actions sont classés selon les quatre grandes thématiques de ce débat.

Les préconisations de "La Loire espace économique et écologique" sont les plus nombreuses. Le grand débat semble vouloir donner une place importante à l'économie et à l'écologie dans les futurs projets. Cependant, si le nombre de préconisations est deux fois supérieur à celui des autres thématiques, cela peut s'expliquer par la largesse du champ d'application de cette thématique. Si les engagements qui en découlent sont également plus nombreux, on observe par contre que le nombre d'actions qui sera mis en place est globalement identique à celui des autres thématiques.

Le nombre d'actions varie de 12 à 16 d'une thématique à l'autre. Cette différence est négligeable, car si les engagements sur "La Loire espace économique, espace écologique", et "La Loire des pratiques et des usages", sont plus nombreux, cela ne veut pas pour autant dire que ces thématiques sont plus importantes. En effet, les plus gros travaux émanent des deux autres thématiques, "La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité" et "La Loire des mobilités et des franchissements". Ces deux thématiques proposent certes une diversité d'actions légèrement moindre, mais détiennent les deux engagements avec le plus d'actions : "De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire" et "Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé". Ces engagements définissent deux des projets majeurs des prochaines années.

Les actions promises sont de formes multiples. Les actions à court terme, concernent principalement des travaux de consultation, d'études, de programmation et de création. Les actions à moyen et long terme appliquent souvent les travaux théoriques et de recherches réalisés lors des périodes précédentes.

Si des actions seront directement visibles par les citoyens (travaux, rénovations, transformation ...), d'autres plus subtiles indirectement visible à l'œil nu impacteront tout autant le rapport à la Loire de la Métropole (ex : "Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm" / "Inscrire l'exigence d'équilibre économie – écologie dans la révision du SAGE de l'Estuaire de la Loire").

La répartition temporelle des actions dans le temps est intéressante. Les actions apparaissent pour 39% à court terme, 40% à moyen terme et 21% à long terme. On peut donc penser que cette application rapide des actions témoigne de l'envie pressante de la métropole de redonner toute sa place à la Loire. Parmi les 21 % d'actions programmées à long terme, sont principalement concernées les poursuites d'actions commencées sur les autres périodes. Cela appuie l'analyse d'une mise en place rapide des résultats du Grand Débat, mais pouvant aboutir à plus ou moins long terme pour différentes causes (travaux, raisons économiques).

Suit à cette première analyse, le Grand Débat, semble avoir été une démarche participative productive. Tout le monde a pu participer via les différents événements et outils mis en place. De nombreuses actions à plus ou moins long terme vont voir le jour pour répondre aux attentes et demandes de chacun. Des solutions pour l'ensemble des 4 grandes thématiques ont été trouvées. Ces actions sont de formes diverses, travaux, études, communication ...

Partie 2. La place du paysage dans le Grand débat

I. Méthodologie de recherche

**Comment est perçu le paysage dans le Grand Débat ?
Occupe-t-il une place importante ?**

Afin de savoir de quelle façon est perçu ce paysage, nous nous appuyons sur la définition de l'article de SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU. *“Le paysage en politique”* issu de la Revue Développement durable et territoire. Dans cet article le paysage est défini comme pouvant être un **cadre** ou une **ressource**.

Le paysage peut être défini de différentes manières selon l'étude qui y est appliquée.

« La complexité de la notion de paysage est attestée par la multiplicité des débats autour de sa définition et des approches qui lui sont consacrées. » GAUCHE E.2015

Dans notre travail de recherche, le paysage est étudié au travers du Grand Débat qui est un outil politique d'aménagement du territoire. Ainsi l'application des définitions issues de l'article *« Le paysage en politique »* est cohérente.

Le **paysage cadre**, est la vision de ce dernier comme une forme inerte. On le considère comme un support dans lequel on recherche les aménités et les externalités positives. Le paysage est un facteur de développement. Avec cette vision, le développement se fait grâce au paysage et non pour le paysage. La deuxième façon de voir le paysage, est de le considérer comme une **ressource territoriale**. Dans cette conception, la construction du paysage est multidimensionnelle. Elle révèle de processus associant cadre de vie, culture, patrimoine et environnement. Les valeurs du paysage apparaissent en tant que ressource locale spécifique.

En se basant sur ces deux définitions, nous définirons alors la vision qui est faite du paysage sur la Métropole Nantaise. Nous tenterons de voir si la définition est uniforme ou si elle varie géographiquement.

Pour savoir la place qu'occupe le paysage au sein du Grand Débat, une recherche par mot est réalisée. Cette recherche est effectuée sur le site officiel du Grand débat qui décrit l'ensemble des engagements et des actions promises par la Métropole. Le mot paysage revient 3 fois.

- Partie “La Loire source de promenade”
Engagement 3 : Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire

*“Le projet intègre le lancement dès 2016 de l'élaboration de parcours piétons et de stations jardins sur les communes du Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Indre et Bouguenais, suite à l'étude « eau et **paysage** » du pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire”.*

- Partie “De nouveaux **paysages** en bord de Loire”
Engagement 28 : Créer des orientations d'aménagement et programmation “Loire” dans le PLUm

*“Trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (est – centre – ouest) vont être inscrites au PLUm actuellement en cours d'élaboration. Ces documents graphiques repèreront les fonctions et les occupations urbaines, les vues, les **paysages** et patrimoines, les continuités et les sites de projets des bords de Loire.”*

Il est donc choisi ici d'étudier minutieusement ces deux sections, afin de voir la place qu'y occupe le paysage. Au sein de ces parties nous analysons en profondeur les engagements promis par Nantes Métropole.

Enfin, nous identifions les engagements qui semblent également avoir un lien avec l'évolution future des paysages de bord de Loire. Cette analyse se fait avec une vision plus large.

II. Analyse du paysage

1. De nouveaux paysages en bord de Loire

Comme vue précédemment, les 30 engagements sont répartis dans 6 parties. L'une d'entre elle se nomme "De nouveaux paysages en bord de Loire"

Elle contient 5 engagements :

- **26** - De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire
- **27** - Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen
- **28** - Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm
- **29** - Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau
- **30** - Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire"

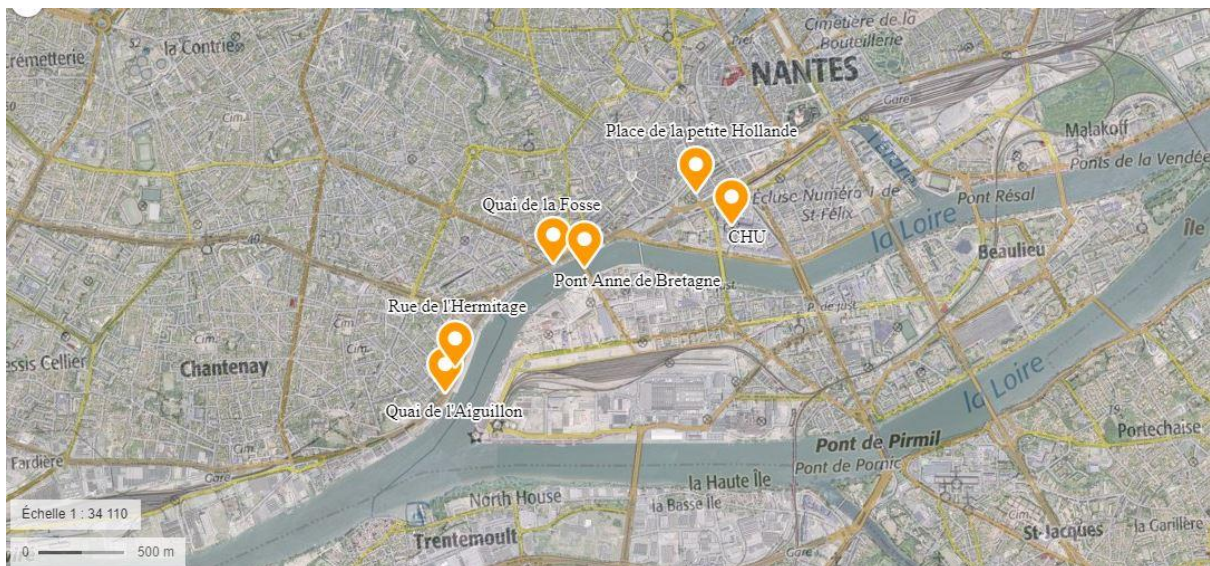
Regardons le fond de ces engagements et le lien qui en est fait avec les paysages de bord de Loire.

A) Engagement 26 : "De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire"

Dès 2016, Nantes Métropole lance une consultation d'urbanisme concernant les projets urbains de bord de Loire au sein de la centralité métropolitaine. Cela a pour but d'établir pour 2018, les cahiers des charges pour les engagements de projets à réaliser sur la période 2020-2025.

Parmi ces projets, demeurent la transformation du pont Anne de Bretagne, la reconversion de l'actuel CHU, la réalisation d'un grand espace public place de la petite Hollande, la mise en place de programmation événementielles ou pérennes sur le quai de la Fosse, le quai de l'Aiguillon et le parcours de l'Hermitage.

Ces différents projets ont pour objectif de redessiner le rapport à la Loire dans la centralité métropolitaine.



Localisation des différents projets urbains - Géoportail - Réalisation personnelle

B) Engagement 27 : Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen

Nantes métropole, souhaite requalifier et mettre en valeur la Place de la Petite Hollande. Une consultation internationale est lancée. Ce projet a pour objectif de requalifier 4 Kilomètres de berges, réaménager la place de la petite Hollande en y conservant le marché de plein air et imaginer le devenir du l'actuel site du CHU.

Quatre équipes ont été retenues le 14 mars 2017 par la commission d'appel d'offre de Nantes Métropole. Le lauréat sera sélectionné fin 2017 par un groupe d'experts et des citoyens au travers d'un atelier citoyen.



Place de Petite Hollande - nantesmétropole.fr

C) Engagement 28 : Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm

1. PLUm

Cet engagement promet l'intégration de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUm en cours d'élaboration. Ces documents graphiques permettent de repérer les fonctions et les occupations urbaines, le patrimoine, les paysages et vues ainsi que les continuités et les sites de projets de bords de Loire. L'enjeu principal est de concilier la mise en valeur de l'environnement et/ou sa protection avec le développement et le renouvellement des communes.

Les OAP Loire se veulent de donner les outils visant à :

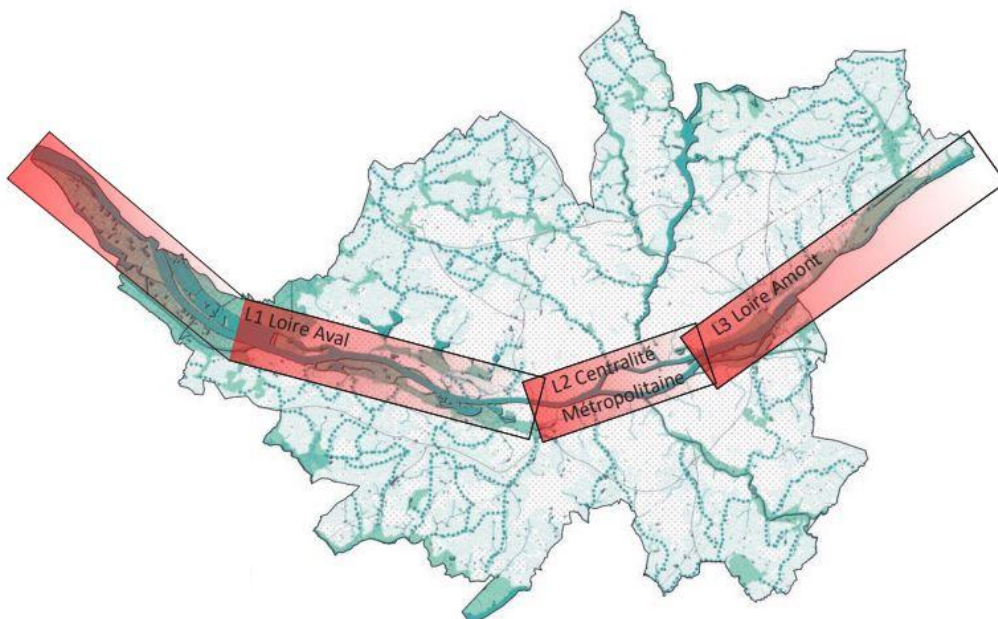
- Permettre le renouvellement urbain, et assurer le développement des communes en bord de Loire.
- Mettre en valeur l'environnement, **les paysages**, et le patrimoine ligérien.
- Valoriser et protéger l'héritage, le patrimoine naturel et humain lié à la Loire.
- Adapter les nouveaux usages au caractère et à la sensibilité du lieu.
- Assurer le développement et les usages futurs en anticipant les besoins.

L'OAP s'articule alors autour des 4 thèmes du Grand Débat : Thème 1 "**Aménagement des nouveaux paysages en bord de Loire**" - Thème 2 "Loire, source de plaisir et de promenade" - Thème 3 "Loire, patrimoine écologique et support d'activités économiques" et Thème 4 "Mobilités, une Loire plus franchissable"

Ce document a été présenté en Juin 2017.

L'OAP Loire est découpée en trois secteurs pour lesquels la Loire occupe une place centrale et représente un enjeu majeur en termes d'aménagement et de programmation. Ainsi les enjeux en termes d'aménagement et de protection varient d'un secteur à l'autre.

- L1 - Secteur Loire Aval - L2 - Centralité Métropolitaine - L3 - Secteur Loire Amont



Localisation des trois secteurs - PLUm Nantes Métropole

Chaque secteur contient un texte déclinant les objectifs d'aménagement. Deux cartes illustrent les orientations d'aménagements pour chacun des 4 thèmes du Grand débat.

- La première carte rassemble les deux premiers thèmes, et croise les enjeux d'aménagement de **nouveaux paysages en bord de Loire** avec l'accessibilité à la Loire pour le loisir, la récréation et les promenades.

- La deuxième carte rassemble les thèmes III et IV, et croise les enjeux écologiques et économiques liés à la Loire avec la question de la mobilité et des franchissements. Ces cartes reflètent une possibilité de traduction des objectifs d'aménagement, elles peuvent évoluer dans le temps. Les illustrations n'ont pas de caractères contraignants, elles sont essentiellement descriptives.

ZOOM sur les 3 OAP

La réalisation de 3 OAP différentes stipule que les enjeux et objectifs sont différents. Une focalisation est réalisée sur le thème 1 "**Aménagement des nouveaux paysages en bord de Loire**"

Chaque OAP présente dans un premier temps son territoire et ses spécificités. Ensuite apparaît les objectifs puis les orientations d'aménagement.

1. OAP Loire Aval :

7 objectifs sont présentés :

- Penser la ville avec le fleuve.
- Limiter au maximum l'impact des constructions dans les espaces naturels.
- Explorer un nouveau rapport ville/nature
- Développer l'éco tourisme.
- Engager la mutation de la frange ouest de la ZILO (Zone Industrielle de la Loire)
- Préserver les compositions urbaines des ensembles bâtis des fronts de Loire et leur lisibilité depuis le fleuve et l'autre rive. Préserver les composantes végétales associées à ces ensembles bâtis.
- Préserver et valoriser les points de vue et les perspectives sur le fleuve, **les paysages** et les éléments emblématiques des bords de Loire.

Les orientations d'aménagement :

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT :

Les projets en bord de Loire sont en situation privilégiée. Ils doivent véhiculer une image forte et exemplaire en étroite relation avec leur contexte.

L1 - 1.1 - En milieu urbanisé, les nouveaux projets favoriseront la mise en scène de la Loire. Ils participeront à la monumentalité et à l'identité générale des bords de Loire en prenant appui sur l'histoire des lieux et le contexte (industriel, portuaire, naturel) et privilégieront une diversité de hauteurs, de formes et une mixité programmatique.

L1 - 1.2 - Les projets en limite de zones urbanisées favoriseront une forme d'aménagement qui intègre la nature et l'agriculture urbaine et assureront une transition vers les espaces agricoles et naturels.

L1 - 1.3 - Les projets dans les espaces naturels veilleront à minimiser leur impact visuel et à préserver le paysage naturel des bords de Loire.

L1 - 1.4 - Tous les projets préserveront et valoriseront les vues et les perspectives sur le fleuve et les éléments emblématiques des bords de Loire (cônes de vue).

Les orientations d'aménagement de l'OAP Loire Aval - PLUm Nantes Métropole

2. OAP Centralité métropolitaine :

5 objectifs sont présentés :

- Penser la ville avec le fleuve.
- Requalifier les espaces publics des berges et des quais Nord de Loire entre Malakoff et le Bas Chantenay.
- Réaménager la Place de la Petite Hollande en un espace public vivant tourné sur la Loire.
- Préserver et valoriser les points de vue et les perspectives sur le fleuve, les paysages et les éléments emblématiques des bords de Loire
- Préserver les compositions urbaines des ensembles bâtis des fronts de Loire, ou développer les projets de reconversion en s'assurant du maintien de leur lisibilité depuis le fleuve et l'autre rive et préserver les composantes végétales associées à ces ensembles bâtis.

Les orientations d'aménagement :

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT :

Les projets en bord de Loire sont en situation privilégiée. Ils doivent véhiculer une image forte et exemplaire en étroite relation avec leur contexte. En particulier dans la centralité métropolitaine, les nouveaux projets doivent afficher l'ambition internationale de la métropole par leur architecture et leur rapport aux espaces publics des bords de Loire.

L2 - 1.1 - L'architecture, la volumétrie et l'implantation des bâtiments des nouveaux projets participeront à la monumentalité et à l'identité générale des bords de Loire dans la centralité.

L2 - 1.2 - Les projets veilleront à enrichir les situations existantes et entretenir l'esprit du lieu, son histoire en s'appuyant sur l'héritage construit et le contexte naturel afin de créer, par leur architecture, une identité propre à la métropole Nantaise.

L2 - 1.3 - Les nouveaux projets devront participer à la qualité des espaces publics par une gestion des limites espaces privés/espaces publics de qualité. Les aménagements de ces limites favoriseront les ouvertures, les vues vers et depuis la Loire.

Les orientations d'aménagement de l'OAP Loire Centralité métropolitaine - PLUm Nantes Métropole

3. OAP Loire Amont

5 objectifs sont présentés :

- Penser la ville avec le fleuve.
- Explorer un nouveau rapport ville/nature.
- Limiter au maximum l'impact des constructions dans les espaces naturels.
- Préserver les compositions urbaines des ensembles bâtis des fronts de Loire et leur lisibilité depuis le fleuve et l'autre rive. Préserver les composantes végétales associées à ces ensembles bâtis.
- Préserver et valoriser les points de vue et les perspectives sur le fleuve, les paysages et sur les éléments emblématiques des bords de Loire.

Les orientations d'aménagement :

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT :

Les projets en bord de Loire sont en situation privilégiée. Ils doivent véhiculer une image forte et exemplaire en étroite relation avec leur contexte.

L3 - 1.1 - En milieu urbanisé, les nouveaux projets favoriseront la mise en scène de la Loire. Ils participeront à la monumentalité et l'identité générale des bords de Loire en prenant appui sur l'histoire des lieux et le contexte (industriel, portuaire, naturel) et privilégieront une diversité de hauteurs, de formes et une mixité programmatique.

L3 - 1.2 - Les projets en limite de zones urbanisées favoriseront une forme d'aménagement qui intègre la nature et l'agriculture urbaine et assureront une transition vers les espaces agricoles et naturels.

L3 - 1.3 - Les projets dans les espaces naturels veilleront à minimiser leur impact visuel et à préserver le paysage naturel des bords de Loire.

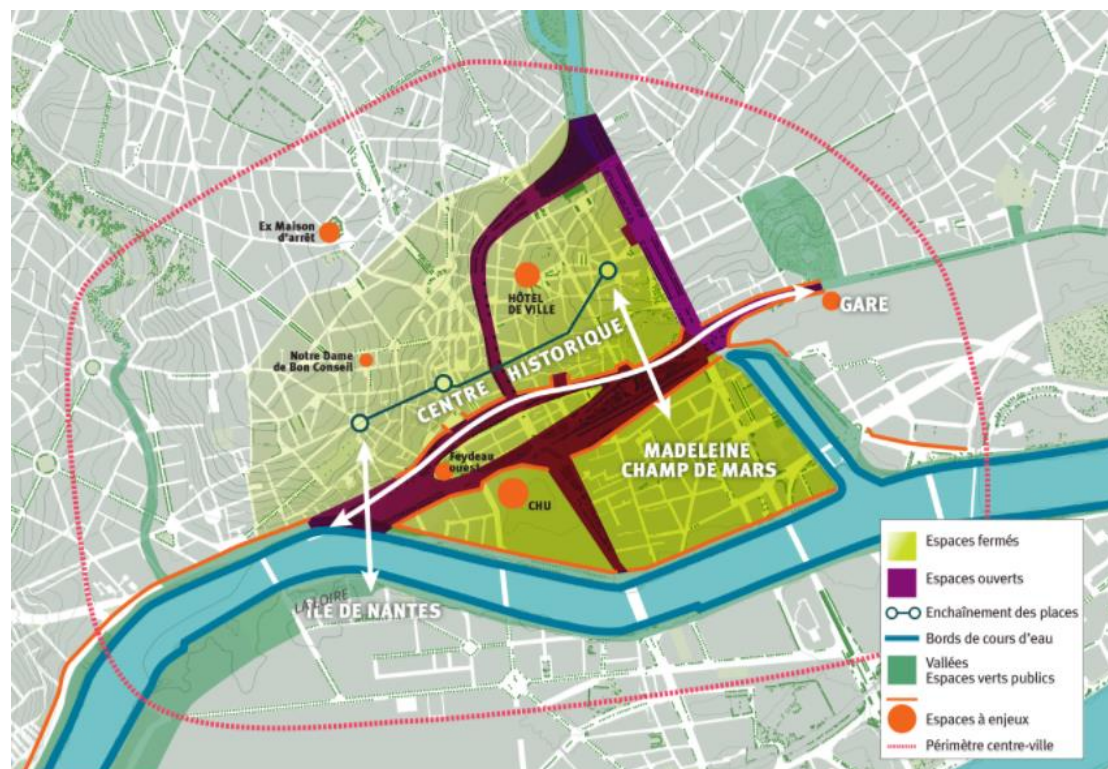
L3 - 1.4 - Tous les projets préserveront et valoriseront les vues et les perspectives sur le fleuve et les éléments emblématiques des bords de Loire (cônes de vue sur la carte I).

Les orientations d'aménagement de l'OAP Loire Amont - PLUm Nantes Métropole

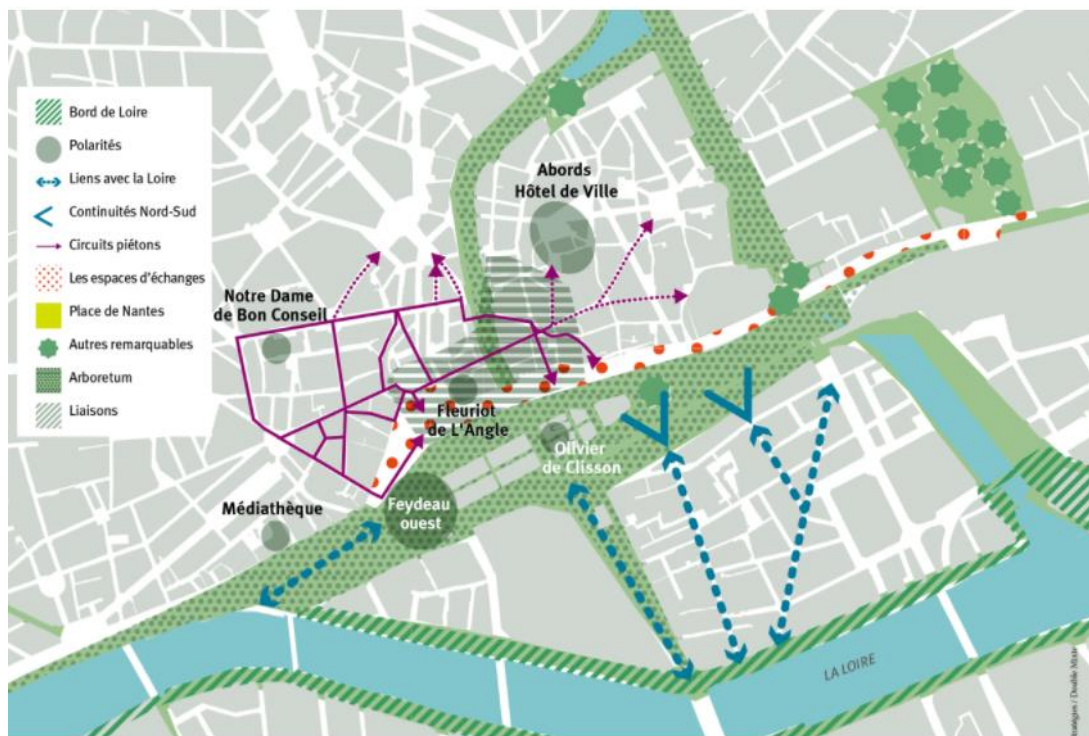
2. PSMV

L'engagement 28 stipule également l'insertion d'un chapitre « rapport de la Loire avec le centre-ville historique » dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville (PSMV). Ce dernier a été approuvé le 12 juin 2017.

Au travers de cartes présentant le PSMV, on peut voir l'envie de donner une importance à la Loire.



Le centre-ville de demain - PSMV Nantes - PSMVNantes.fr



Un centre métropolitain raccroché à la Loire - PSMV Nantes - PSMVNantes.fr

D) Engagement 29 : Répertoire les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau

Nantes Métropole souhaite identifier pour 2020, les sites potentiels pour l'installations de bâtiments sur et au bord de Loire. Ce répertoire permettra d'engager un appel à projet "Loire Habitée" afin de solliciter le développement d'initiatives innovantes.

En 2017, ce projet n'a pas encore débuté.

E) Engagement 30 : Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire"

Nantes Métropole a lancé en 2016 avec le soutien de la Région Pays-de-la-Loire, un inventaire patrimonial le long des rives de Loire. Ce travail s'étend sur 4 ans. Associations, citoyens et acteurs du territoire sont mobilisés afin de réaliser cet inventaire. Il a pour objectif d'être la première brique d'un site participatif sur le patrimoine Nantais. Cet inventaire permettra également la mise en œuvre d'un premier parcours patrimonial "Loire" d'ici 2020.

F) Calendrier de mise en place des engagements “Aménagement des nouveaux paysages en bord de Loire”

Le tableau ci-dessous place les différents engagements dans le temps.

Jusqu'à décembre 2017	2017 - 2020	Après 2020
Lancer la consultation Projet urbain des bords de Loire	Lancement du concours international Place de la Petite Hollande	Mettre en service le nouveau Pont Anne de Bretagne et ses espaces publics attenants
Créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation « Loire » dans le PLUm	Premières mises en œuvre du projet urbain des bords de Loire	Réaménagement de la Place de la Petite Hollande depuis la pointe de l'île Feydeau jusqu'à la Loire
Inscrire un chapitre « rapport de la Loire avec le centre ville historique » dans le PSMV	Création d'un parcours patrimonial « Loire »	Réalisation des projets urbains Bas-Chantenay et Pirmil les Isles
Inventaire du patrimoine matériel et immatériel « Loire »	Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments flottants ou au bord de l'eau	Réalisation de la ZAC sud-ouest de l'île de Nantes

G) Analyse du paysage au travers de ces engagements

La section "De nouveaux paysages en bord de Loire" qui comprend 5 engagements réserve une place bien particulière aux paysages. Les actions présentées impactent ou impacteront de façon direct ou indirect les paysages de bord de Loire dans la Métropole Nantaise.

Tout d'abord, Nantes Métropole a décidé d'ajouter des parties bien spécifiques au sein de différents documents d'urbanisme. Cette décision permet d'avoir un contrôle sur le devenir des paysages de bord de Loire. Au sein du PLUm, 3 territoires sont différenciés. Cela indique que les enjeux et objectifs ne sont pas les mêmes au sein de la métropole. Si l'on s'intéresse à la partie **"Aménagement des nouveaux paysages en bord de Loire"** il est observable que les orientations d'aménagement sont identiques sur les parties Loire-Aval et Loire-Amont bien que les spécificités paysagères soient différentes. Dans ces deux OAP, l'ambition de préserver et mettre en valeur la Loire et ses paysages est importante. *"En milieu urbanisé, les nouveaux projets favoriseront la mise en scène de la Loire", "Les projets dans les espaces naturels veilleront à minimiser leur impact visuel et à préserver le paysage naturel des bords de Loire.", "Tous les projets préserveront et valoriseront les vues et les perspectives sur le fleuve et les éléments emblématiques des bords de Loire"*. Si l'on prend maintenant l'OAP Loire Centralité métropolitaine, les orientations d'aménagement sont différentes. Elles visent à mettre en valeur la centralité Nantaise et non la Loire et ses paysages en elle-même : *"dans la centralité métropolitaine, les nouveaux projets doivent afficher l'ambition internationale de la métropole par leur architecture et leur rapport aux espaces publics des bords de Loire", "L'architecture, la volumétrie et l'implantation des bâtiments des nouveaux projets participeront à la monumentalité et à l'identité générale des bords de Loire dans la centralité"*.

A cela vient s'ajouter l'insertion dans le PSMV d'une partie intégrant la Loire "rapport de la Loire avec le centre-ville historique". Le PSMV ne concernant que le centre historique nantais, cela vient appuyer l'idée que la Loire se doit de sublimer la centralité Nantaise, afin de la rendre toujours plus attractive.

La réalisation du projet d'inventaire patrimonial de la Loire semble intervenir dans un objectif de communication. En effet ce projet a pour objectif la réalisation d'un outil numérique. Nantes métropole souhaite par le biais de cet outil rendre l'histoire ligérienne et son environnement accessible à tous. Cela dans un objectif de rendre le territoire toujours plus attractif.

Une chose notable est que la place de la centralité métropolitaine au sein de ces engagements semble être majeure. Le Grand Débat semble avoir joué un rôle sur la future transformation des rives de Loire au sein de la centralité. Il est observable que les bords de Loire dans la ville de Nantes seront dans les prochaines années les lieux de travaux et de changements majeurs. De nombreux projets d'urbanismes vont venir modifier les bords de Loire. Ces projets sont de diverses formes. Des habitats verront le jour au sein de la nouvelle ZAC du Sud-Ouest de Nantes, des espaces publics apparaîtront sur différents quais et sur la place de la petite Hollande, puis les bords de Loire accueilleront un équipement majeur de la métropole, le CHU. Ainsi l'idée de diversifier les paysages de bord de Loire au cœur de la métropole est identifiable.

Au travers de ces engagements, on peut penser que le Grand Débat influe de façon différente sur les paysages de bord de Loire. D'un côté il appuie l'envie de développement de la centralité métropolitaine, en faisant de la Loire un outil servant à sublimer les futurs projets d'aménagement. D'un autre côté il vient appuyer l'envie de protection et de mise en valeur des espaces et paysages naturels en amont et en aval de la centralité.

2. La Loire source de promenade

La promenade, est un “*lieu aménagé dans une ville pour qu’on s’y promène*” (Larousse, 2017). Ainsi ici, cette section présente la Loire comme un espace à aménager dans un but récréatif. Les gens cherchent des espaces agréables pour se promener, alors la place du paysage, des vues et perspectives semble avoir toute son importance.

A) Engagement 2 : Prolonger le parcours de la “Loire à vélo” et le relier aux continuités cyclables

Nantes Métropole souhaite continuer l'aménagement du parcours de la Loire à Vélo. “*La Loire à Vélo, c’est une immense route touristique cyclable de 800 kilomètres de long [...] Aménagée dans les deux sens, elle relie Cuffy (à hauteur de Nevers) à Saint-Brevin-les-Pins (en face de Saint-Nazaire)*” (Loireàvélo.fr, 2017).

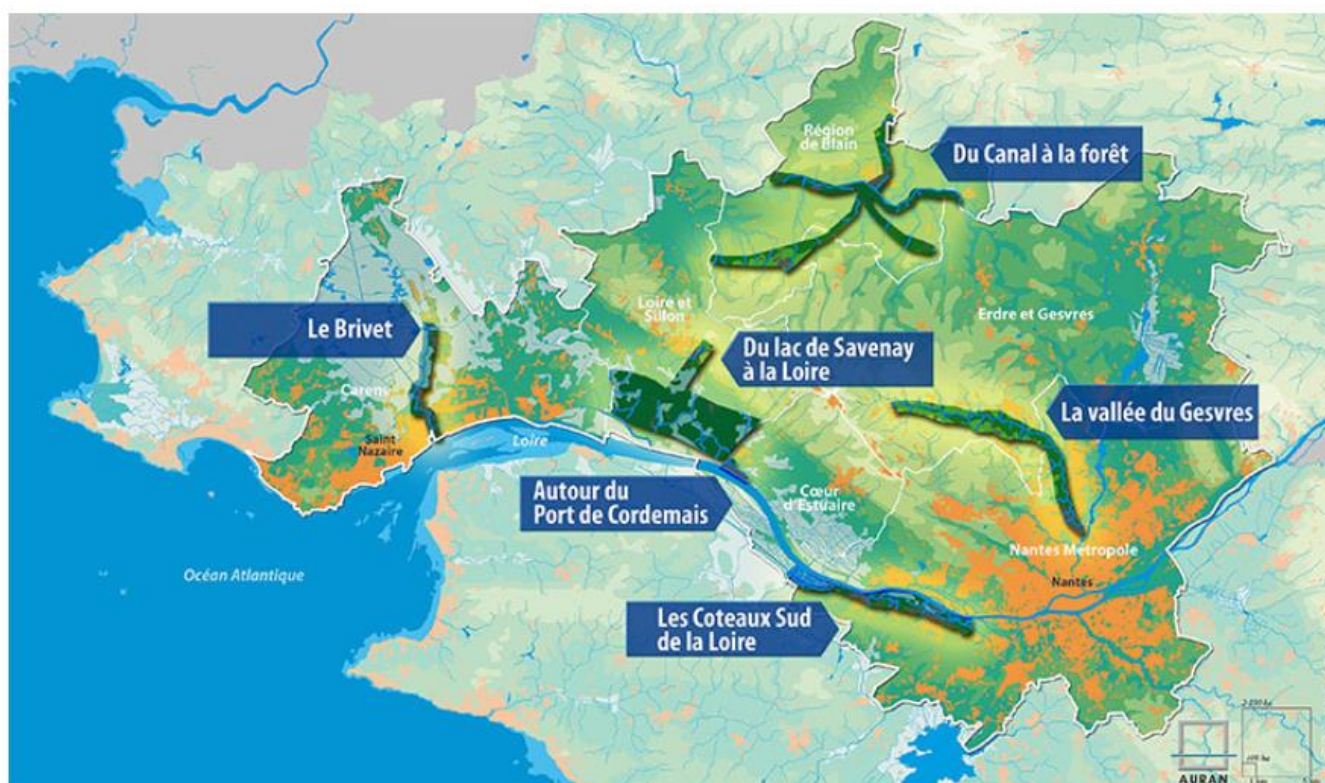
Dès 2017, 4 nouveaux tronçons vont être réalisés. Des aménagements complémentaires, et des continuités cyclables reliant la Loire à vélo seront étudiés. Enfin un partenariat avec France vélo tourisme, permettra de rendre l’offre vélo touristique métropolitaine plus visible sur le plan national.

B) Engagement 3 : Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l’accès à la Loire

A l’horizon 2020, Nantes métropole souhaite proposer sur l’ensemble des communes de l’agglomération une offre de cheminements “Loire à pied”. La première étape consiste à repérer l’offre existante pour 2017, pour ensuite l’harmoniser et la compléter d’éventuelles nouvelles réalisations. Une importance est donnée aux accès à la Loire et aux points de vue.

Une signalétique commune sera appliquée sur ce parcours. Elle a pour but de mettre en valeur l’offre de loisirs et le patrimoine naturel et historique.

Le projet a intégré dès 2016, le lancement de plusieurs parcours et stations jardins à la suite de l’étude “Eau et Paysage” du pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire. Cette étude avait pour but de révéler la “**qualité exceptionnelle des paysages entre Nantes et Saint Nazaire**” (NantesSaintNazaire.fr, 2017). Quatre équipes pluridisciplinaires ont esquissé des propositions de projets pour 6 sites emblématiques du territoire. “*Ces sites sont des destinations de promenades au potentiel attractif important du fait de leur **grande qualité paysagère** et de leur articulation avec des lieux touristiques ou de loisirs existants ou en projet*” (NantesSaintNazaire.fr, 2017).



Les 6 sites concernés par l'étude Eau et Paysage. Nantes Saint Nazaire .fr

Le dialogue concernant les 6 sites s'est déroulé de janvier à juillet 2014.

"Un jury et une commission d'appel d'offres ont décidé de l'attribution d'accords-cadres d'études et de maîtrise d'œuvre sur chacun des sites en octobre 2014 pour une durée de 6 ans" (NantesSaintNazaire.fr).

Sur la carte ci-dessus, la partie "Les coteaux Sud de la Loire" fait partie de Nantes Métropole. C'est donc sur cette section et à la suite de l'étude eau et paysage, qu'ont été réalisées les premiers tronçons piétons promis par l'engagement 3 du Grand Débat.

C) Calendrier de mise en place des engagements "La Loire source de promenades"

Jusqu'à décembre 2017	2017 - 2020	Après 2020
Renforcer la visibilité de l'offre écotouristique vélo au plan national	Mise en service de 4 nouveaux tronçons « Loire à vélo »	Finaliser le parcours « Loire à vélo » à l'échelle métropolitaine
Elaborer des parcours piétons et stations jardins sur le Pellerin, Saint-Jean de Boiseau, La Montagne, Indre et Bouguenais	Offre de cheminements « Loire à pied » dotée d'une signalétique propre à l'échelle de la métropole	Poursuite des aménagements des espaces publics

D) Analyse du paysage au travers de ces engagements

Développer le vélotourisme par le biais de l'aménagement de nouveaux tronçons Loire à vélo intervient dans un but d'amélioration de l'offre touristique. Le vélotourisme est un secteur en plein essor. Aujourd'hui en France, ce secteur représente 1.9 milliards de chiffre d'affaire (Loireàvélo.fr). La France surfe sur cette dynamique et est en passe de devenir l'une des premières destinations mondiales. La Loire à vélo démontre alors un énorme potentiel sur lequel Nantes Métropole se doit de surfer. La présence de touristes engendre des retombées économiques intéressantes pour la Métropole.

“Les restaurateurs et cafetiers profitent également de la présence de ces touristes et lorsque les cyclistes déambulent à travers les villes ils en profitent également pour visiter les sites, villages, châteaux, musées, ou caves.” (Loireàvélo.fr)

Afin de rendre attractif ces parcours et tronçons, les lieux traversés, les paysages, vues et perspectives rencontrées se doivent d'être de qualité. Actuellement, le long de la Loire à vélo, les cyclistes ont la possibilité de s'arrêter tous les 5 km sur différents types d'aires pour y faire une pause. Ces lieux, *“bénéficient le plus souvent d'un panorama ou d'un monument remarquable”*.

Les paysages ont ici alors une mission d'attractivité touristique.

Pour ce qui concerne les parcours pédestres de bord de Loire, ces derniers interviennent également comme des vecteurs de l'attractivité touristique métropolitaine. Leurs liens avec les qualités paysagères et les offres de loisirs qu'ils traversent en témoignent. Ils apparaissent également comme des outils permettant de reconnecter les habitants avec le fleuve afin d'améliorer le cadre de vie.

Par le biais de ces engagements, Nantes Métropole veut améliorer son offre touristique mais également proposer un cadre de vie de qualité à ses habitants. La protection et la mise en valeur des paysages de bord de Loire est importante afin que ces projets soient de qualité et attractifs. La mise en valeur du patrimoine historique et naturel est également notable. La signalétique promise le long de ces parcours et la création de l'outil numérique (engagement 30), apparaissent comme des outils de communication.

A noter que l'engagement numéro 3, intervient dans la réponse à une problématique engagée en amont du Grand Débat.

3. Autres engagements en lien avec les paysages de Loire

Lorsque l'on étudie la forme et la description synthétique, d'autres engagements semblent pouvoir présenter des liens plus ou moins forts avec les paysages de bord de Loire. La réalisation de ces actions et projets aura un impact. Ils modifieront les vues et perspectives, mais également le lien des habitants avec le fleuve sur le territoire.

Les engagements suivants semblent intervenir dans ce champ d'étude :

- **Eng 4** : Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges
- **Eng 5** : Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire
- **Eng 9** : Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine (*“la création d'une trame verte et bleue”*)
- **Eng 12** : Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques
- **Eng 17** : Mettre à l'étude un programme Loire Aval
- **Eng 24** : Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transports en commun

Certains de ces engagements ont un but récréatif et ludique (guinguettes, circuits touristiques, piscine en bord de Loire). Ils s'inscrivent dans la partie « Loire source de plaisir ». Ces projets utilisent la Loire comme un cadre les mettant en valeur, mais ils changeront également le rapport des habitants avec le fleuve. D'autres engagements s'appliquent eux à des documents d'urbanisme, comme le programme Loire Aval, ou l'inscription de l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine (*“la création d'une trame verte et bleue”*). Ces engagements ont pour but de préserver les espaces écologiques et le bon fonctionnement du fleuve. Ils visent notamment à préserver et sublimer les paysages de bord de Loire. Enfin d'autres engagements souhaitent utiliser le fleuve comme un moteur d'innovation (développement de filière innovantes hydroliennes et nautiques, création de navettes fluviales). Ces engagements mettront en valeur la Loire et renforceront son rôle en tant que ressource territoriale.

4. Bilan de la place du paysage au sein du Grand Débat

Suite à l'étude complète des parties « La Loire source de promenades » et « De nouveaux paysages en bord de Loire » ainsi qu'à l'étude avec une vision plus large des autres engagements, nous pouvons affirmer que le paysage occupe une place importante au sein du Grand Débat. En effet nombreux sont les engagements qui le mentionnent ou qui en font allusion.

Cependant le paysage n'est pas considéré partout de la même manière.

Nantes métropole a décidé de modifier et de créer des documents de planification urbaine (OAP, PLUm, PSMV, Programme Loire Aval ...). Ces documents ne traitent pas de la même façon l'ensemble du territoire. Cela indique que les enjeux et objectifs ne sont pas les mêmes au sein de la métropole. En amont et en aval de la centralité, l'objectif est de préserver, et de sublimer les paysages. En sein de la centralité l'objectif est différent, on souhaite utiliser les paysages pour mettre en valeur les futurs projets.

Nous sommes forcés de constater que la place de la centralité métropolitaine au sein de ces engagements est majeure. Le Grand débat joue un rôle pionnier pour la transformation future des bords de Loire sur la ville de Nantes. Des grands projets urbains de diverses formes verront le jour dans les années à venir. L'envie de diversifier les bords de Loire est notable. Le paysage apparaît comme un **cadre** pour la mise en valeur de la centralité métropolitaine. De nombreux projets veulent se servir du fleuve comme un élément de mise en valeur.

A l'inverse le paysage apparaît principalement comme une **ressource** en amont et en aval de la centralité. Il se définit plus comme un élément permettant d'améliorer l'attractivité touristique et le cadre de vie (Loire à vélo, cheminement piéton, circuits touristiques ...). On souhaite recréer du lien entre le fleuve et les habitants. Si cela passe par des actions concrètes de terrain (nouveaux chemins, signalétique, inventaire patrimonial), cela passe également par des outils plus innovants avec notamment la création de l'outil numérique et le développement des filières innovantes hydroliennes.

Au travers de cette étude, on peut donc penser que le Grand Débat influe de façon différente sur les paysages de bord de Loire. D'un côté il appuie l'envie de développement de la centralité métropolitaine, en faisant de la Loire un outil servant à sublimer les futurs projets d'aménagement, puis, d'un autre côté, en amont et en aval de cette centralité, il vient appuyer l'envie de protection et de mise en valeur des espaces et paysages naturels. Il sert également d'outil dans un but de recréer du lien entre fleuve et habitants.

Partie 3 Le Grand débat, réelle démarche participative ou utopie ?

I. Méthodologie de la recherche

Les actions qui apparaissent aujourd'hui ou qui verront le jour dans les prochaines années grâce au Grand Débat sont visibles et certaines. Cependant, la question se pose de savoir si elles sont le réel fruit des différentes participations au débat (citoyens, acteurs du territoire, associations ...) ou des choix et envies amont de la Métropole.

Pour le savoir, nous allons remonter le fil du Grand Débat. Pour deux engagements, nous allons analyser la matière apportée par les différents événements. Ainsi nous allons pouvoir comparer les engagements et actions promis par Nantes Métropole avec la matière apportée. Cela permettra de mettre en évidence l'existence ou non d'une cohérence entre la matière et les résultats.

Comment en est-on arrivé à la réalisation d'une action ?

Si l'on suit le déroulé du débat, **une action** provient d'un **engagement**. Les engagements sont intégrés dans des **parties** et dans une de **4 grandes thématiques**. Un engagement provient d'une **préconisation** du débat au travers du rapport final. Ce rapport final est réalisé à l'aide de la **matière** apportée lors des différents événements. Les actions découlent-elles vraiment de la matière apportée par les différents participants au débat, ou sont-elles plus ou moins mis en place par Nantes Métropole ?

Méthodologie :

Prendre une action promise par Nantes Métropole → Trouver l'engagement en lien dans le rapport final
→ Le lien avec les préconisations de la commission → Matière ayant appuyée cette préconisation

L'expérience est réalisée avec 2 engagements choisis pour leur lien avec le paysage.

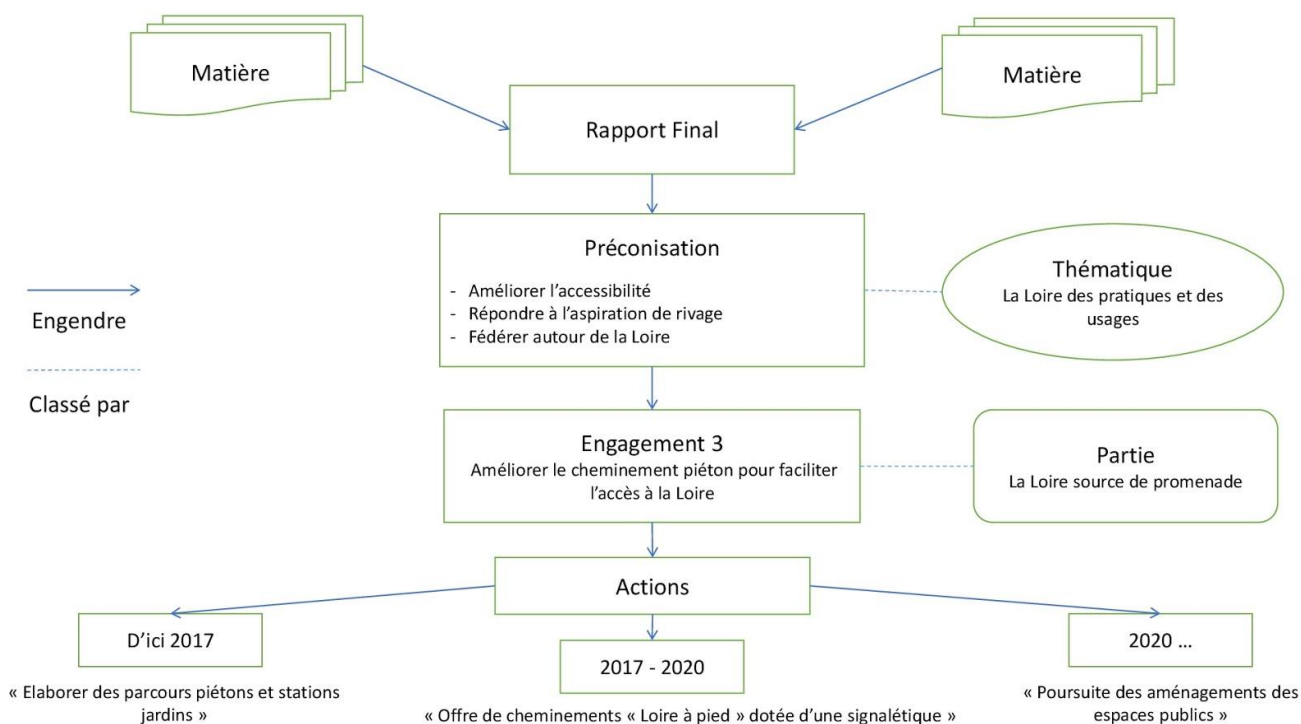
- **Eng 3** : Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l'accès à la Loire
- **Eng 26** : De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire

II. Analyse de l'engagement 3 : Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l'accès à la Loire

Chaque engagement s'intègre dans l'une des 4 grandes thématiques et au sein d'une partie.

L'engagement 3 se situe dans la partie "La Loire source de promenade" et dans la thématique "La Loire des pratiques et des usages"

Le schéma ci-dessous permet de suivre le déroulé théorique du Grand Débat de la matière aux actions.



Déroulé théorique du Grand Débat de la matière à l'action - Engagement 3. Illustration personnelle

1. Etude de la matière

La matière qui a permis la production du rapport final est diverse.

A) Comité citoyen

Le comité citoyen est indépendant de la commission du débat. Il a réalisé 5 séminaires, un pour chaque grande thématique et un séminaire final. Examinons la matière produite lors du séminaire sur "La Loire des pratiques et des usages".

Dans le document produit, une section se nomme : *"Les berges de Loire, un espace de loisirs"*

Les préconisations qui y sont proposées par le comité citoyen sont :

La création et le développement des pistes cyclables et piétonnes, en bordure de Loire

La préservation des zones naturelles non accessibles

La création de lieux récréatifs liés à l'eau en bord de Loire

La conception d'accès piétonniers au fleuve dans les zones naturelles

Le comité citoyen donne une importance à l'accès des bords de Loire. L'envie d'augmenter cette accessibilité, mettre en valeur et protéger les bords de Loire est identifiable par le biais des différentes préconisations présentées ci-dessus.

B) Réseaux sociaux

Tout le monde pouvait partager ses idées en ligne via les réseaux sociaux Facebook et Twitter mais également directement sur le site internet du Grand Débat. **62 commentaires** concernant "La Loire des pratiques et des usages" ont été récoltés. Analysons ces participations indépendantes afin de voir si elles proposent des idées en relation avec l'engagement n°3

Très peu de commentaires, font directement référence aux ballades et cheminements piétons de bord de Loire. La majorité des commentaires sur la thématique de la Loire et des usages concerne l'utilisation de la Loire en elle-même. De nombreuses propositions concernent la navigation sur le fleuve à différentes fins (Navibus, Paquebot, transports de marchandises, transports des déchets ...), les propositions concernant l'utilisation de la Loire à des fins récréatives sont également nombreuses (Surf, piscine, Paddle, Wake-Board ...). Les remarques sur l'Erdre et sa place dans la métropole reviennent souvent. Enfin l'envie de faire de Nantes une ville innovante avec des projets sortants du commun est évoquée à plusieurs reprises.

Seul deux commentaires semblent être liés à l'engagement numéro 3.

Monique

Le 08/02/2015 à 14:50

*Ce serait très bien de s'inspirer des bassins à flots de Bordeaux et d'avoir un port de plaisance.
Les bateaux changent complètement le paysage et attirent les promeneurs.
Agrémenter avec plus de verdure les bords de la Loire quai de la Fosse pour en faire une agréable balade.*

Christophe

Le 24/11/2014 à 15:36

*Aujourd'hui l'aménagement des quais est très limité.
Le nombre de cales de mise à l'eau praticables et entretenues sur la commune est ridicule. Si l'on regarde le nombre de kilomètres de quais et de cales de mise à l'eau non entretenues depuis plusieurs décennies, c'est vraiment dommage, l'infrastructure de base est présente.*

C) Cahier d'acteurs

De nombreux cahier d'acteurs ont été réalisés. Ces documents doivent respecter une forme précise mais sur le fond peuvent contenir n'importe quel type de propositions. Ils ont été réalisés par différents organismes comme des collectivités locales, des associations, des syndicats, des conseils, des chambres etc. Examinons parmi les 112 documents produits si certains correspondent à notre cas d'étude.

De nombreux cahiers d'acteurs semblent avoir contribué à la mise en place de l'engagement n°3. L'envie d'améliorer l'accès piéton en bord de Loire est mentionné à de nombreuses reprises. Cette envie est exprimée par différents types d'acteurs sur l'ensemble de la métropole. Ci-dessous plusieurs passages de cahiers d'acteurs.

Le Paradis à pieds, à vélo ou en bateau

Collectif de citoyens indrais

Envoyé le 04/03/2015

"Des rives qui restent à conquérir pour les cyclistes et les piétons

Le circuit de « La Loire à Vélo », également utilisable par les piétons, n'est pas satisfaisant, particulièrement sur la rive nord [...] Il faut Créer une boucle de promenade le long de la Loire pour les cyclistes et les piétons"

Le voyage à BASSE-GOULAIN

Section PS Vertou-Goulaine

Envoyé le 31/12/2014

« La Loire à vélo ne passe pas par Basse-Goulaine. Cette commune ignorée des cyclistes et des randonneurs présente pourtant une zone humide très riche, un étang et des pêcheries. Il suffirait d'une passerelle au bout de l'île de Saint-Sébastien-Sur-Loire qui enjamberait la Goulaine et d'aménager un

chemin cyclable en bord de Loire pour que les promeneurs aient accès à de très belles vues sur le fleuve.”

**De Nantes à Couëron, à pied ou à vélo en bord de Loire
Rétablissons la servitude de marchepied sur la rive nord de la Loire**

Conseil des Sages de Couëron
Envoyé le 18/05/2015

“Aussi, afin de favoriser les déplacements à pied ou à vélo entre Nantes et Couëron, un nouveau Cheminement en bord de Loire s’avère fortement souhaitable. Il permettrait à la population de se réapproprier les rives du fleuve”

Cahier d’acteurs d’un groupe de 33 habitants

Ville de Couëron
Envoyé le 26/05/15

“mettre en place un aménagement pour les piétons et cyclistes dans le cadre de « la Loire à vélo » entre le port de Couëron et le Paradis, améliorer l’accessibilité à la Loire pour les activités nautiques et les randonneurs à tout niveau de marée et en sécurité, se réapproprier les berges de la Loire (cheminement piéton ou cyclable jusqu’à Nantes),”

Cahier d’acteur de l’équipe municipale de la ville de Couëron

Ville de Couëron
Envoyé le 29/05/15

“Section : Itinéraires de découverte : Développer les promenades familiales”

La Loire au cœur d’un compromis territorial départemental

Département de Loire-Atlantique
Envoyé le 30/01/2015

“Poursuivre l’engagement en faveur du cyclotourisme et de la promenade en bord de Loire. Ces cheminements présentent un intérêt pour la préservation du lien entre les habitants et le milieu naturel [...] A l’instar des bords de Loire, la poursuite de l’aménagement des berges, favoriserait le maintien de la qualité de vie des habitants de l’agglomération et leur appropriation de ce milieu naturel.”

**La Loire un espace vivant à valoriser sur
Saint Sébastien sur Loire**

Comité Economique, Social et Environnemental Local (CESEL)
Envoyé le 23/05/2015

*“Valoriser les circuits pédestres et la découverte du patrimoine touristique
Une mise à jour de la cartographie des circuits pédestres et coulées vertes en lien avec le centre-ville sera nécessaire.”*

La création d’un cahier d’acteurs était réalisable par n’importe qui. On s’aperçoit ici que de multiples acteurs présentent la même envie : Commune, Comité, Département, Parti Politique, Collectif, Conseil. La volonté d’améliorer le cheminement piéton en bord de Loire semble être une vision commune.

D) Auditions

Les auditions ont été dirigées par la commission du débat. 26 au total, plus 6 auditions privées. 20h de vidéo sont disponibles en ligne sur le site du Grand Débat, ainsi que des documents synthétiques.

3 Auditions disponibles en ligne traitent de la thématique “La Loire des pratiques et des usages”. Elles se sont déroulées en l’espace de deux semaines.

- Audition n°1, 4 décembre 2014

L’audition se déroule en deux temps. Deux personnes sont auditionnées. Monsieur Prud’homme, directeur du GIP Loire Estuaire. Monsieur Macé, président de l’Association des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique.

Aucune de ces deux interventions n’est en relation avec le cheminement piéton des bords de Loire. Cependant elles sont en adéquation avec leur thématique liée aux usages de la Loire.

- Audition n°2, 11 décembre 2014

L’audition se déroule en deux parties. Dans un premier temps, une intervention de Monsieur Didier Guivarc’h, historien et professeur agrégé. La présentation repose sur une mise en perspective des usages historiques de la Loire.

La seconde partie est présentée par Monsieur Loïc Breteau, directeur des rendez-vous sur l’Erdre et Monsieur Marc Tourneux, organisateur de la Belle Plaisance, l’un de plus grands rassemblements nautiques du patrimoine fluvial français. L’audition questionne l’avenir de la Belle Plaisance de l’Erdre à la Loire.

Si les deux auditions mentionnent les termes de points de vue et des paysages, aucune ne traite de l’accessibilité piétonne des bords de Loire. Cependant ces auditions sont en adéquation avec la préconisation visant à fédérer autour de la Loire.

- Audition n°3, 18 décembre 2014

L’audition s’est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, Monsieur Eric Lemerle, géographe de l’association Estuarium a traité la mise en perspective du patrimoine culturel et naturel de l’Estuaire. Puis dans un second temps, Monsieur Thibault Tincelin, architecte naval, concepteur du Loire princesse, un navire de croisière fluviale à roues à aubes françaises destiné aux croisières sur la Loire. Il a réalisé une présentation sur “L’aventure du Loire Princesse, une nouvelle croisière sur la Loire”.

Aucune de ces auditions ne traite directement des cheminements piétons et des accès au bord de Loire. Cependant ils intègrent parfaitement les questions des paysages de Loire et de l’envie de fédérer autour de ces derniers.

Si aucune des trois auditions classées dans la thématique “La Loire des pratiques et des usages” ne font explicitement référence à l’accessibilité piétonne des bords de Loire, elles s’intègrent parfaitement dans la thématique des usages et dans l’envie de fédérer autour du fleuve. Les interventions sur l’aventure Loire Princesse et la Belle Plaisance en sont de parfaits exemples. Elles justifient la partie “La Loire source de promenade” dans laquelle se trouve l’engagement numéro 3.

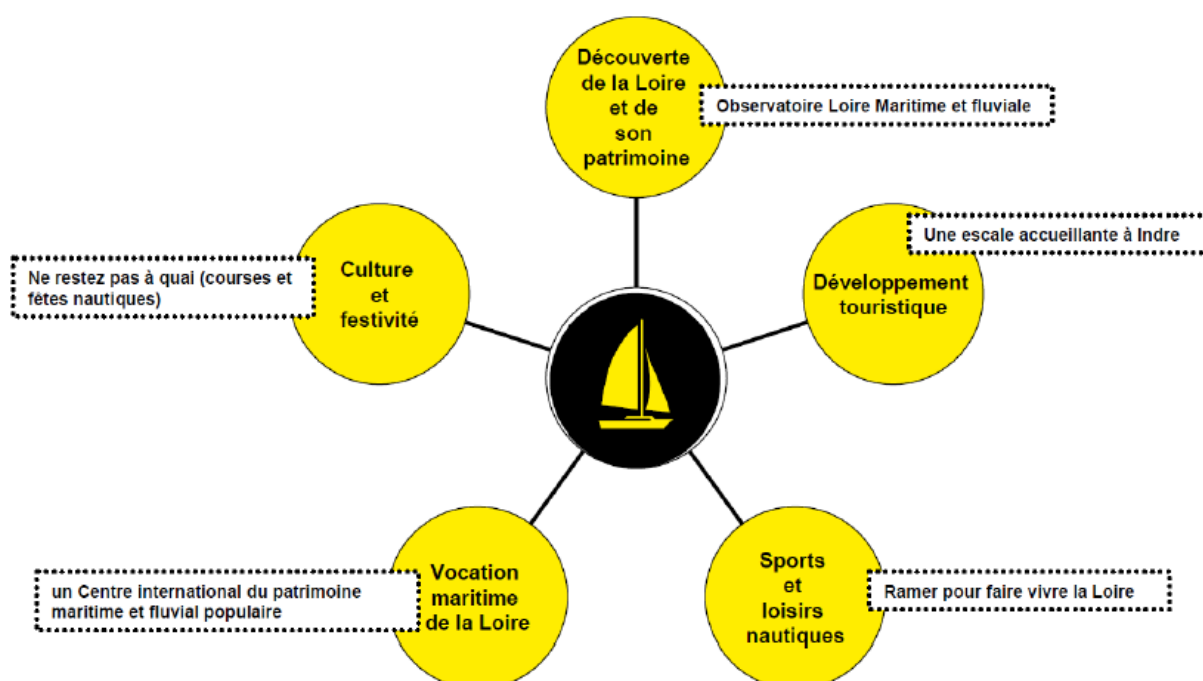
E) Séminaires d'acteurs

Quatre séminaires d'acteurs ont été organisés durant le Grand Débat. Pour y participer il fallait être invité par la commission, faire une demande, ou avoir produit un cahier d'acteur.

Le séminaire d'acteurs sur la Loire des pratiques et des usages a eu lieu le 2 février 2015. Il a été animé par l'équipe projet en charge du débat avec des agents des services de la ville de Nantes et de Nantes Métropole.

47 personnes étaient présentes représentant 32 structures différentes. Les participants venaient principalement de Nantes, mais aussi des autres communes de l'agglomération. La majorité des personnes sont présentes depuis plus de 20 ans dans l'agglomération et vivent au Nord de la Loire. elles ont été choisis pour leur implication dans le débat via la participation aux auditions publiques ou la création d'un cahier d'acteurs.

La commission du débat en charge de diriger ce séminaire a commencé par une présentation de 5 enjeux identifiés. Ces enjeux sont définis comme synthétiques des différentes participations amont (commentaires de citoyen, cahiers d'acteurs, auditions publiques, et la proposition du comité citoyen).



Les 5 enjeux dirigeant le séminaire d'acteur "La Loire des pratiques et des usages". Production du séminaire d'acteurs du 2 février 2015.

Le séminaire d'acteurs a alors pour but de partager collectivement ces enjeux et de les enrichir.

Les échanges entre les participants ont fait apparaître des notions manquantes : l'économie, l'environnement, la pratique de la pêche (professionnelle et loisir), l'agriculture, **l'accessibilité à la Loire**, le cadre de vie et bien être.

Il a donc été proposé de reformuler et de rajouter des enjeux pour arriver au tableau ci-dessous :

5 enjeux initiaux	Nouvelle proposition autour de 7 enjeux
La découverte et la connaissance du fleuve et de son patrimoine	La découverte et la connaissance du fleuve, de son patrimoine (y compris naturel)
Le développement touristique	Le développement touristique et économique
Les sports et loisirs nautiques	Les sports et loisirs nautiques
La vocation maritime de la Loire	La vocation maritime et fluviale de la Loire
La culture et festivité	La culture et festivité
/	L'accessibilité à la Loire
/	Le cadre de vie et bien-être

Tableaux des enjeux de la Loire des pratiques et des usages après modification lors du séminaire d'acteurs. Production du séminaire d'acteurs du 2 février 2015.

Les participants ont ensuite poursuivi la réflexion collective sur la déclinaison de chacun des enjeux en propositions d'actions.

Ils ont été invités, à prendre connaissances des 53 propositions d'actions issues des participations citoyennes et des cahiers d'acteurs. Ils ont ensuite sélectionné individuellement les propositions qu'ils souhaitaient défendre/argumenter en fonction des enjeux.

Enjeux	Nombre de propositions sélectionnées
La découverte et la connaissance du fleuve, de son patrimoine et La culture et festivité	18
L'accessibilité à la Loire	18
Le cadre de vie et bien-être	9
La vocation maritime et fluviale de la Loire	7
Les sports et loisirs nautiques	6
Le développement touristique et économique	5

Les propositions sélectionnées en fonction des enjeux. Production du séminaire d'acteurs du 2 février 2015.

Enfin, les participants ont formé des sous-groupes afin de travailler et défendre les propositions présentes dans le tableau ci-dessus.

17 propositions d'actions ont finalement émané de ce séminaire d'acteurs sur la Loire des pratiques et des usages. 3 d'entre elles concernent l'accessibilité à la Loire

- La création d'un guichet Loire Unique
- Création d'information In Situ en lien avec Internet
- Création de points de vue sur la Loire

Ce séminaire a fortement contribué à la création de l'engagement numéro 3 visant à améliorer l'accessibilité à la Loire. Dans un premier temps non considéré comme un enjeu, il est apparu à la suite de discussions et de remarques. Il est la preuve d'une construction collective et démontre tout l'intérêt d'un débat. Cet enjeu qui présentait 18 propositions d'actions a permis l'intégration de 3 d'entre elles dans le rapport remis à la commission du débat.

F) Grande journée citoyenne

La grande journée citoyenne a été l'évènement clôturant le Grand débat. 500 personnes y ont participé. Ces derniers ont soit été choisis par tirage au sort, soit choisis suite à leur demande de participation. Chaque participant s'est vu remettre deux semaines avant la journée citoyenne un livret d'information afin de maîtriser le sujet.

Cette journée a traité les quatre grands thèmes au travers de séquences distinctes et permis la production d'une matière prise en compte lors de la rédaction du bilan de débat par la commission.

Certains membres de la commission étaient présents sur place afin de s'assurer du bon déroulement. Les citoyens ont rempli des questionnaires individuels et échangé sur les différents thèmes. Un animateur était présent sur chaque table.

Malheureusement le compte rendu de cette journée citoyenne n'est pas accessible en ligne.

2. Analyse globale pour l'engagement n°3

Hormis le document de synthèse de la journée citoyenne, l'ensemble de la matière est consultable en ligne. C'est cette matière qui a servi à la rédaction du rapport final et donc à la mise en place des 30 engagements. Cette disponibilité reflète l'envie de transparence du Grand Débat.

Les actions visant l'amélioration des cheminements de bord de Loire, leur accessibilité et leur diversification, semblent être des réponses logiques aux attentes de nombreux participants, et en particulier des citoyens résidants. Ces demandes apparaissent premièrement via le comité citoyen au travers de la section "*Les berges de Loire, un espace de loisirs*". Si quelques commentaires sur les réseaux sociaux y font également mention, la plus grande source de contributions provient des **cahiers d'acteurs** et des **séminaires d'acteurs**. Les auteurs des 7 cahiers d'acteurs, sont diverses (collectif citoyen, parti politique, groupe d'habitant, équipe municipale ...). Enfin le séminaire d'acteur a joué un rôle majeur. Au début du séminaire "*La Loire des pratiques et des usages*", l'accessibilité à la Loire n'était pas considérée comme un enjeu. Puis après discussions et modifications, ce sujet est devenu un sujet majeur avec l'étude de 18 propositions d'actions. Finalement 3 d'entre elles sont retenues et remises comme proposition à la commission du Débat.

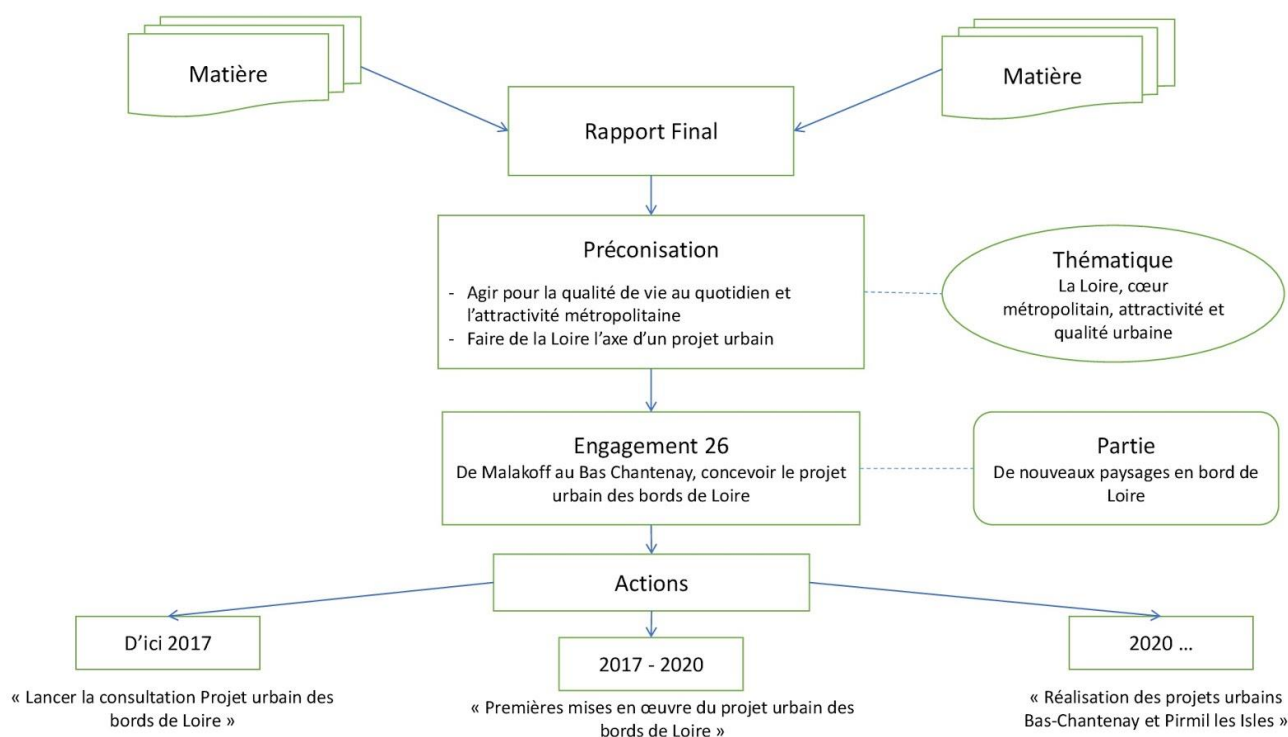
Les actions émanant de l'engagement "*Améliorer le cheminement piéton pour faciliter l'accès à la Loire*" sont donc le fruit d'une réelle envie partagée des différents acteurs du Débat. Cet engagement est une preuve d'un vrai travail participatif, d'échange et de débat. Au travers de cet engagement et de ses actions, la Loire apparaît comme un élément essentiel du territoire que les citoyens souhaitent se réapproprier. **La Loire** apparaît dans cette vision comme une **ressource** et un **élément indissociable au territoire** dont les citoyens veulent profiter au maximum. Sous un autre regard, la participation de représentants de **collectivités, du département ou encore de partis politiques** démontre que cet engagement a également un intérêt dans le **développement du territoire**, son attractivité pour les touristes et d'éventuels nouveaux résidents. Alors la Loire apparaît dans cette vision plutôt comme **un cadre**.

Ainsi cet engagement démontre le réel sens participatif de la démarche. Les propositions d'actions sont cohérentes avec la matière apportée. Si la vision paysagère peut différer selon les acteurs, les actions finales répondent aux attentes de tous.

III. Analyse de l'engagement 26 : De Malakoff au Bas Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire

L'engagement 26 se situe dans la partie "De nouveaux paysages en bord de Loire" et dans la thématique "La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine"

Le schéma ci-dessous permet de suivre le déroulé théorique du Grand Débat de la matière aux actions.



Déroulé théorique du Grand Débat de la matière à l'action - Engagement 26. Illustration personnelle

1. Etude de la matière

La matière qui a permis la production du rapport final est diverse.

A) Comité citoyen

Le comité citoyen est indépendant de la commission du débat. Il a réalisé 5 séminaires, un pour chaque grande thématique et un séminaire final. Examinons la matière produite lors du séminaire sur "La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine".

En préambule, du document produit, le comité citoyen mentionne qu'après avoir entendu les diverses auditions d'experts, il prend en compte que les grandes orientations urbanistiques de la ville sont d'ores et déjà engagées et que les projets d'urbanisme majeurs sont déjà réalisés ou en cours de réalisation. Il considère alors que sa contribution ne pourra avoir qu'un rôle "*d'inflexion marginal*".

De plus à la vue de l'étendue du périmètre d'étude, il trouve plus pertinent de voir non pas une centralité urbaine élargit mais une centralité "urbaine éclatée" étirées le long de la Loire et possédant de multiples sites. "Une centralité dont la Loire deviendrait l'axe majeur".

Aucunes préconisations spatialement précises entre Malakoff et le Bas Chantenay ne sont proposées. Le comité fait de nombreuses préconisations applicables à l'ensemble des futurs projets. Ex (Conserver et créer des lieux de verdure près des nouveaux centres / Préserver un accès pour tous à des espaces ouverts sur la Loire, en ménageant des espaces non bâtis / - Inscrire une mixité REELLE dans le projet urbain ...)

B) Réseaux sociaux

Tout le monde pouvait partager ses idées en ligne via les réseaux sociaux Facebook et Twitter mais également directement sur le site internet du Grand Débat. **31 commentaires** concernant "La Loire des pratiques et des usages" ont été récoltés. Analysons ces participations indépendantes afin de voir si elles proposent des idées en relation avec l'engagement n°26

PHILIPPE

Le 25/05/2015 à 19:10

Que va devenir l'emplacement du CHU actuel ?

Pierre

Le 23/04/2015 à 13:19

Oui, il faut mettre en valeur les quais de Loire et faire une vraie esplanade pour profiter de ses quais.

Pierre

Le 08/04/2015 à 20:04

J'adhère à la mise à disposition d'un bassin pour la plaisance car nous faisons bien pâle figure en la matière ! Ce bassin pourrait se trouver en lieu et place de la place de la Petite Hollande.

antoine

Le 07/04/2015 à 21:22

Des quais aménagés pour les ballades a pied, en vélo, en famille. Tantôt en ville, tantôt au Coeur de la nature,

Stanislas

Le 18/03/2015 à 13:13

Les quais gare maritime et chantier Navales sont tous simplement non attractifs [...] Le bruit de la circulation et le bitume partout ont retranché les citoyens de l'autre côté de la Loire. Ma proposition : la création d'un parc sur toute la longueur du quai avec de la végétations basse pour garder la vue sur la Loire, de larges allées au bord des quai permettant ballade au calme.

Paul-Antoine

Le 24/11/2014 à 13:02

Faire des berges de Loire un "projet urbain" à part entière est très intéressant [...] Le Quai de la Fosse depuis la passerelle Victor Schoelcher à la Gare Maritime est certainement l'espace qui présente le meilleur potentiel pour ça.

Julien

Le 19/11/2014 à 15:59

Oui il faut valoriser le quai de la fosse. Le memorial un bon début mais après le pont Anne de Bretagne c est vide pourquoi ne pas créer une promenade végétale avec des jeux pour enfants des vrais bancs et une présentation de Loire (activité, histoire). Ce serait un moyen d'amener le touriste jusqu'à la butte saint Anne et lui offrir une vue imprenable sur l'autre rive.

Thomas

Le 11/11/2014 à 21:50

Le Quai de la Fosse, la place de Petite Hollande, et même la place du Commerce : voitures, sex shops et bars glauques... Tout cela n'est pas digne d'une ville comme Nantes, qui a effectivement pris du retard sur l'aménagement de ses berges alors même qu'il s'agit là du cœur géographique d la cité.

Alexandre Marcel

Le 10/11/2014 à 16:19

Je suis d'accord pour la végétalisation du Quai de la Fosse (étant habitant c'est triste pour le moment). Mettre en avant une esplanade devant le Maillé-Breizé serait vraiment parfaite.

Sébastien

Le 03/11/2014 à 22:23

Le quai de la fosse mériterait un réaménagement avec par exemple des jardins mais sans arbre afin de ne pas dénaturer les façades du quai de la fosse

Les bords de Loire entre Malakoff et le Bas Chantenay semble être un sujet important pour la population. Les idées sont nombreuses pour redynamiser ces espaces. Les habitants Nantais souhaitent s'approprier et se balader sur les quais de la Loire. Ces citoyens, présentent les quais de la Fosse comme l'espace avec le meilleur potentiel. Les propositions sur cet espace sont multiples et variées. Le souhait de retravailler la place de la petite Hollande revient également à plusieurs reprises. Enfin la préoccupation du devenir de l'actuel CHU est également mentionné.

C) Cahier d'acteur

De nombreux cahier d'acteur ont été réalisé. Ces documents doivent respecter une forme précise mais sur le fond peuvent contenir n'importe quel type de propositions. Ils ont été réalisés par différents organismes comme des collectivités locales, des associations, des syndicats, des conseils, des chambres etc. Examinons parmi les 112 documents produits si certains correspondent à notre cas d'étude.

Au travers de nombreux cahiers d'acteurs intégrés à la thématique "Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine", les espaces entre Malakoff et le bas Chantenay sont mentionnés. De nombreuses idées et préconisations fusent également sans avoir d'applications spatiales précises. Ci-dessous quelques exemples.

- L'ANEF, Association Nantaise d'Ecoconception Fluviomaritime : « *Le port urbain : une stratégie de développement urbain durable* ». Proposition sur le Bas Chantenay.
- Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire : « *Pour une extension des principes Unesco de gestion du Val de Loire en aval de Chalonnes* »: Intérêts des quais de la fosse et du bas Chantenay.
- Conseil économique et social communal (CESC) de Rezé : « *L'innovation démocratique au service du Grand débat* : "s'inspirer du projet Philéas pour réhabiliter le bas de Chantenay : voie de tram, navibus, culture sur les toits (jardin potager), création de logements, commerces et industrie" ».

- Département de Loire-Atlantique : « *La Loire au cœur d'un compromis territorial départemental* : » « Le Département encourage également Nantes Métropole à poursuivre son action en faveur du patrimoine maritime (Grue grise du Bas Chantenay, Ponton Bélem du quai de la Fosse) »
- NGE : « *La Loire et nous : rêve d'acteur* » : Intégrer la Loire dans l'aménagement urbain. « Nous rêvons d'intégrer la dimension économique, écologique et ludique dans tous les projets d'aménagement des communes membres de la Métropole [...] de réaménager les quais de la Fosse et de l'aiguillon pour un espace de déambulation et d'accueil de manifestations ».

De nombreux cahiers d'acteurs font mentions aux espaces entre Malakoff et le Bas Chantenay. Certains d'entre eux proposent des projets précis sur ces espaces. D'autres proposent seulement des préconisations applicables à l'ensemble des futurs projets urbains métropolitain.

D) Auditions

Les auditions ont été dirigées par la commission du débat. 26 au total, plus 6 auditions privées. 20h de vidéo sont disponibles en ligne sur le site du Grand Débat, ainsi que des documents synthétiques.

Trois auditions sont disponibles en ligne sur la thématique « La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine » :

- Audition n°10, 12 mars 2015 :

L'audition s'est déroulée en deux parties. Une première présentation a été réalisée par Monsieur Laurent Devisme, enseignant chercheur en sciences sociales à l'Ecole supérieure d'Architecture de Nantes. Cette intervention est venue introduire le dernier thème du débat « La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine ». L'audition s'est faite par le biais de définitions et de contextualisations. Différents sites entre Malakoff et le Bas Chantenay sont mentionnés et présentés via leur histoire et leurs enjeux actuels.

La deuxième partie a été présentée par Monsieur Frédéric Bonnet, Architecte à OBRAS Architectes urbanistes. Cette présentation portait sur le thème « Le fleuve de la ville à l'estuaire la métropole verte de Pirmil aux Isles de Rezé ». Le fleuve a été présenté au travers de la métropole. Sa place, son rôle, et son importance dans la notion paysagère « *Il y a toute une série d'objets que l'on voit d'une rive ou de l'autre grâce au fait que le fleuve offre un recul* ». Les espaces naturels et les transports en communs ont été d'autres thèmes abordés.

L'audition du 12 mars 2015 est venue introduire la thématique. La première intervention présente la ville de Nantes au travers de son histoire urbanistique. La seconde présentation présente elle le fleuve et les espaces naturels métropolitains. Les espaces concernés par l'engagement numéro 26 sont mentionnés mais sans aucun focus.

- Audition n°12, 26 mars 2015 :

Deux présentations ont animé cette audition. Une première par Monsieur Gilles Clément, Jardinier paysagiste. Il a partagé sa vision de la Loire, ses atouts et les options possibles pour un aménagement écologique et respectueux de l'environnement. Les choix urbains passés et présents sont également mentionnés et comparés avec la ville de Bordeaux.

La seconde partie concerne l'île de Nantes. Elle a été présentée par Madame Anne Mie Depuyt et Monsieur Marcel Smet, Architectes. Ces deux urbanistes belges, ont été choisis en 2010 par la SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique) pour concevoir et accompagner la seconde phase du projet de renouvellement urbain. Ils ont donc évoqué les évolutions de ce projet, son lien avec la Loire, et donné des éclairages sur le rapport de l'île de Nantes avec le centre-ville. Les différentes articulations possibles entre les grands projets urbains en cours ont également été présentés.

La première partie de l'audition du 26 mars 2015, a été réalisée au travers d'une vision écologique et paysagère de la Loire sur l'ensemble de la métropole. La seconde partie, beaucoup plus urbaine, à elle présenté l'évolution d'un projet urbain majeur, l'île de Nantes.

L'engagement numéro 26 n'est pas mentionné. Cependant, des idées sur sa futur conception peuvent être tirées de la présentation de monsieur Gilles Clément.

- Audition n°13, 02 avril 2015

L'audition s'est divisée en trois parties. Une première présentation par Monsieur Bruno Coussy, cabinet Ponant, Architecte-urbaniste nommée "les enjeux de l'évolution du centre-ville - qualité patrimoniale". Bruno Coussy a été missionné en 2010 par Nantes Métropole pour aider à établir un projet de centre-ville avant la révision du PSMV Nantais. Lors de cette présentation il a évoqué l'évolution du centre-ville de Nantes et ses enjeux, les questions urbaines majeurs et de valorisation patrimoniale du centre historique.

La seconde présentation par Monsieur Philippe Vincent du cabinet Clipperton développement, avait pour thème "Petite Hollande, Pour un lieu animé, culturel et commercial". Cette présentation est venue engager des discussions sur la dimension commerciale des futurs projets urbains et les enjeux à prendre en compte dans le développement du centre-ville historique.

Enfin, la troisième partie par Monsieur Bruno Fortier, Architecte-urbaniste a également abordé le thème de la place de la petite Hollande sous le titre "Définition de l'avenir de la Place de la Petite Hollande dimensions, atouts et contraintes". Monsieur Bruno Fortier est actuellement missionné pour l'avenir de la Place de la Petite Hollande. Lors de cette présentation, il identifie les enjeux de cet espace avec une approche paysagère et patrimoniale. Les différents usages et contraintes sur ce site sont discutés (contraintes d'infrastructures, techniques, fonctionnalités en termes de déplacements et de stationnement, usages de loisirs, de promenade, fonctions commerciales ...).

L'engagement numéro 26 n'est pas présent au sein de cette audition.

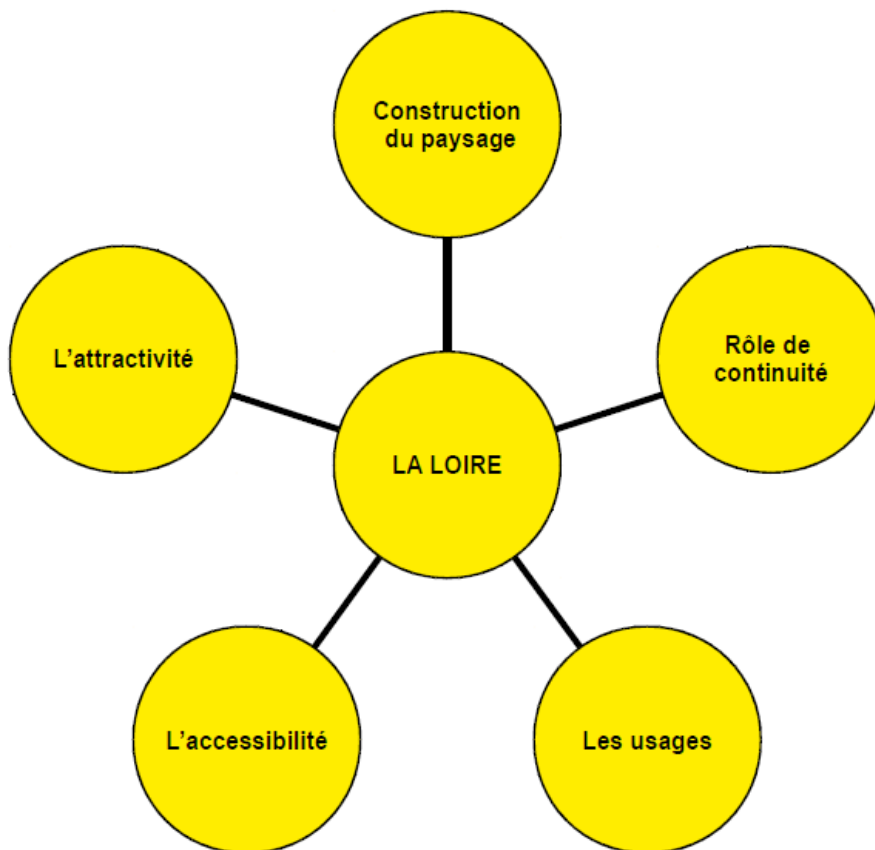
Des projets urbains sont à l'étude sur Nantes (Île de Nantes, place de la Petite Hollande, Quai de la fosse ...) **en amont du Grand Débat**. Le sujet de la petite hollande et de l'île de Nantes sont des projets importants. Certains intervenants viennent contextualiser et définir des enjeux globaux sur la notion de centralité, d'autres, déjà missionnés présentent l'avancée de leurs travaux. **Nantes occupe une grande place** dans ces auditions à l'inverse des autres communes de la métropole. Le thème "La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine" semble se traduire plutôt par "Nantes, centre historique, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine". L'urbanisme et le centre historique de Nantes sont les sujets centraux de ces auditions et non la Loire en elle-même. Ces auditions n'apportent pas de matière précise pour l'engagement n°26 mais apportent des visions et des préconisations intéressantes à y appliquer.

E) Séminaires d'acteurs

Quatre séminaires d'acteurs ont été organisés durant le Grand Débat. Pour y participer il fallait être invité par la commission, faire une demande, ou avoir produit un cahier d'acteur.

Le séminaire d'acteur "La Loire cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine" s'est déroulé le 4 mai 2015. Ce séminaire a été animé par l'équipe projet en charge du débat avec des agents des services de la ville de Nantes et de Nantes Métropole. 35 personnes provenant de 21 structures différentes y étaient présentes.

Une analyse des contributions faites par les citoyens et les acteurs a permis à la commission du débat, avec l'équipe projet, d'identifier en amont cinq enseignements pour le thème « La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine ». C'est à partir de ce schéma que le séminaire sur les projets urbains de bord de Loire a été lancé.



Les 5 enseignements identifiés pour le séminaire d'acteurs "La Loire, coeur métropolitain, attractivité et qualité urbaine". Production du séminaire d'acteurs du 4 mai 2015.

Différents sujets fondamentaux issus du document socle ont également été discutés. Un de ces sujets concerne "Les projets structurants de la centralité métropolitaine : centre-ville de Nantes, Bas Chantenay, Pré Gauchet / Malakoff, Ile de Nantes et ZAC Pirmil les Iles (Rezé)".

Le premier temps d'échange a permis d'identifier qu'il n'y avait pas de désaccord sur les 5 enseignements et les fondamentaux. Cependant ces échanges ont permis de mettre en avant des notions manquantes : la Loire comme voie navigable, la Loire comme espace d'attractivité économique et touristique, continuité territoriale de la Loire comme trait d'union entre les territoires, les usages sur et au bord de la Loire. Les intitulés des enseignements ont alors été modifié et un enseignement est venu s'ajouter.

- La construction du paysage,
- Le rôle dans la continuité territoriale,
- Les usages en bord et sur la Loire,
- L'accessibilité,
- L'attractivité touristique et économique,
- Habiter en bord de Loire.

Il est intéressant de noter la présence de la notion "la construction des paysages".

Par la suite, pour chacun des six enseignements, les participant ont été invité à rédiger des chartes citoyennes. Elles ont pour but de proposer des préconisations citoyennes pour la qualité urbaine en bord de Loire. Les préconisations sont multiples et peuvent s'appliquer aux projets urbains de bord de Loire.

L'idée de nouveaux projets urbains en bord de Loire entre Malakoff et le Bas Chantenay était présente en amont du Grand Débat. Pour preuve, ces projets sont inscrits au document socle. Le Grand débat n'a donc pas accouché de cette idée, mais a permis de trouver des éléments de réponse dans la façon dont ces derniers sont envisagés par les différents acteurs du territoire. Au travers du séminaire d'acteur, Nantes Métropole a récolté des informations précieuses sur la façon dont les citoyens et les acteurs du territoire souhaitent voir évoluer ces espaces. Ce rendez-vous à peut-être permis de tracer les premières grandes lignes de cahier des charges pour les futurs projets.

F) Grande journée citoyenne

La grande journée citoyenne a été l'évènement clôturant le Grand débat. 500 personnes y ont participé. Ces derniers ont soit été choisis par tirage au sort, soit choisis suite à leur demande de participation. Chaque participant s'est vu remettre deux semaines avant la journée citoyenne un livret d'information afin de maîtriser le sujet. Cette journée a traité les quatre grands thèmes au travers de séquences distinctes et permis la production d'une matière prise en compte lors de la rédaction du bilan de débat par la commission.

Certains membres de la commission étaient présents sur place afin de s'assurer du bon déroulement. Les citoyens ont rempli des questionnaires individuels et échangé sur les différents thèmes. Un animateur était présent sur chaque table.

Malheureusement le compte rendu de cette journée citoyenne n'est pas accessible en ligne.

2. Analyse globale pour l'engagement 26 :

Les participations via les réseaux sociaux ont permis de mettre en évidence une envie de renouveau entre les quartiers de Malakoff et du Bas Chantenay. L'espace qui semble présenter le plus d'intérêts chez les citoyens est les quais de la fosse. Cette envie de nouveaux projets urbains en bord de Loire correspond parfaitement avec les envies de Nantes Métropole. En effet l'idée de **nouveaux projets urbains** entre Malakoff et le bas Chantenay semble être **amont au Grand Débat** au même titre que l'Île de Nantes et de la Place de la Petite Hollande. Le comité citoyen mentionne "*les projets d'urbanisme majeurs sont déjà réalisés ou en cours de réalisation*". De plus ces projets sont intégrés au document socle. Le Grand Débat a cependant permis d'obtenir de nombreuses informations et visions sur le "comment" les différents acteurs et citoyens souhaitent voir évoluer ces quartiers. Le séminaire d'acteur, et le comité citoyen ont notamment apportés de nombreuses idées et préconisations. Ces dernières formeront une base solide pour **l'élaboration des cahiers des charges** pour ces projets. Enfin certaines auditions et cahiers d'acteurs sont venus proposer des premières idées de projets sur ces zones. Le Grand Débat n'a pas accouché de l'engagement numéro 26 et de ses actions mais a permis d'apporter des **éléments de réponses** pour leurs futures élaborations.

IV. Bilan

Suite à l'étude des engagements 3 et 26, des éléments de réponses apparaissent sur le réel caractère participatif du Grand Débat.

Tout d'abord il faut souligner la place importante qu'occupe la commission du débat. Elle analyse l'ensemble de la matière et dirige la majorité des événements (auditions, séminaires, journée citoyenne). Si elle oriente les discussions, cela semble être dans un rôle d'organisation et non d'influence. La neutralité et la transparence sont des éléments importants au sein de cette démarche. La facilité de consultation en ligne des documents le démontre. Le caractère participatif du Grand Débat est louable, tout le monde possède un droit de parole et d'expression (réseaux sociaux, cahiers d'acteurs, séminaires ...).

Les différents événements créés ont permis un apport d'idées, de préconisations et de remarques multiples. Les échanges entre les différents participants (séminaires, journée citoyennes ...) ont également permis de moduler les idées pour obtenir des réponses répondant aux attentes de chacun.

Les engagements proposés par la commission du débat sont cohérents avec la matière apportée.

Certains engagements sont les résultats purs du Grand-Débat. Ils apparaissent suite à un apport de matière réclamant leur mise en place. Exemple de l'engagement numéro 3.

D'autres, comme l'engagement 26 étaient eux prévus en amont. Le Grand Débat a alors permis d'apporter des éléments de réponses pour leur élaboration.

Cependant l'analyse réalisée dans ce travail repose sur 2 engagements. Afin d'avoir un avis plus critique sur le sujet, il faudrait étudier l'ensemble des engagements. Des interviews sont alors intéressantes à mener. Elles permettront notamment de comprendre de quelle manière la commission du débat a traité une quantité d'informations aussi importante.

Partie 4. Etude comparative / Ville de Vannes

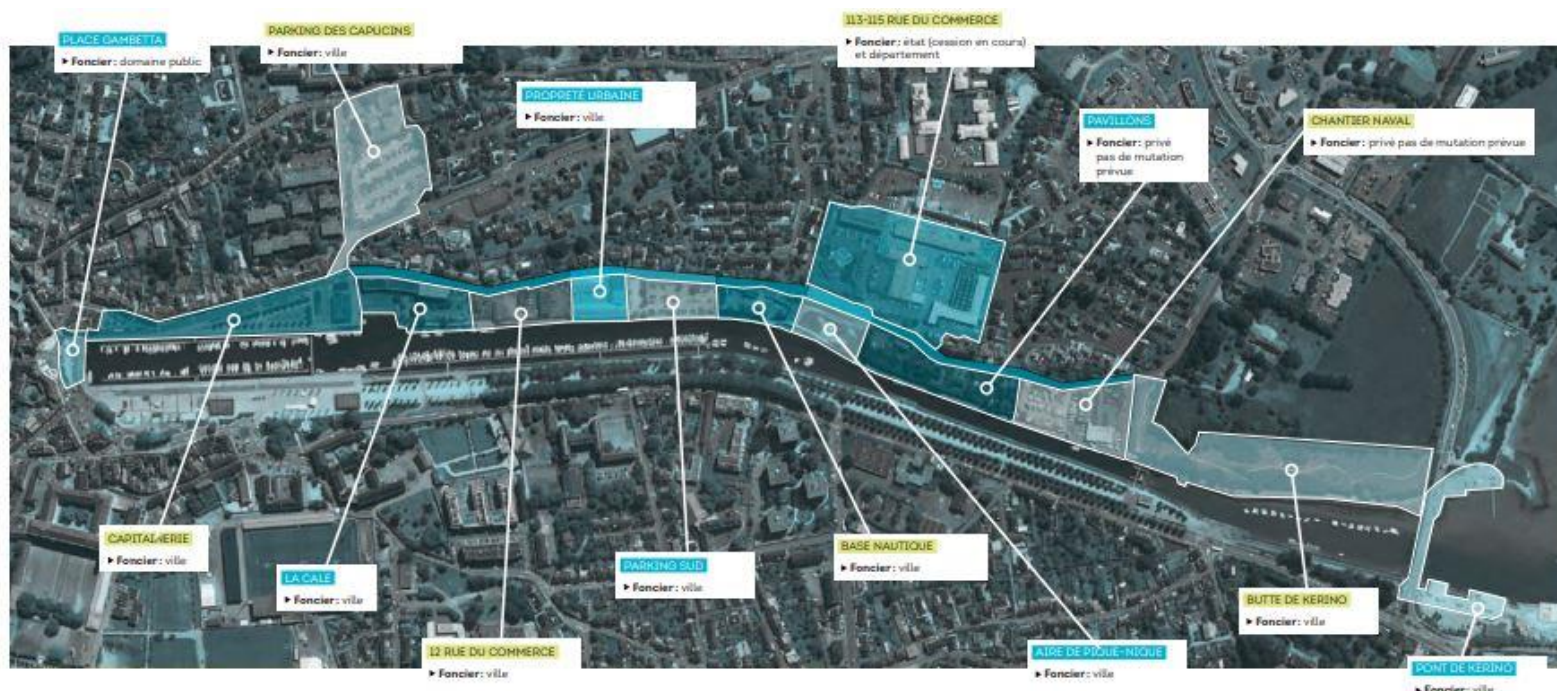
Comme évoqué en introduction, Nantes Métropole n'est pas la première collectivité à réaliser une démarche participative pour son développement urbain. D'autres villes comme Lyon, Strasbourg, Perpignan et Vannes ont même réalisé ce type de démarche afin de réaménager et mettre en valeurs leur cours d'eau.

Si un travail comparatif avec Lyon ou Strasbourg aurait été plus parlant, non loin de Nantes, à une toute autre échelle, la ville de Vannes réalise en ce moment également une démarche participative liée à l'eau. Le choix de la ville de Vannes s'explique par la connaissance du territoire, et les visites de terrain réalisées. S'il ne s'agit pas d'un projet lié à un fleuve mais d'un projet lié à un port de plaisance (secteur central du centre-ville) l'idée participative se rapproche du Grand Débat. Il semble donc intéressant de pouvoir réaliser une rapide comparaison des 2 démarches. Un esprit critique et un recul sont nécessaires pour se rendre compte du travail effectué lors du grand débat et de son caractère innovant ou non. Cette comparaison permet également d'apporter des éléments de réponses sur le caractère exceptionnel de la démarche de Nantes Métropole.

Pour réaliser cette comparaison, une rapide description du projet vannetais est nécessaire. Par la suite un tableau comparatif vient confronter les deux démarches.

Le projet vannetais :

Début 2017, la ville de Vannes lance une démarche participative sur le sujet de la rive gauche de son port de plaisance. Une zone qui offre de nombreuses opportunités d'aménagement et de transformation urbaine. Cet espace est découpé en zone selon le foncier. L'aménagement de la rive gauche viendrait alors compléter le succès du projet de la rive droite terminé en 2009.



Les différentes zones de la rive gauche du port de Vannes

La démarche vannetaise se veut consultative et participative. La ville souhaite donner un droit de parole à ces habitants sur ces sites fortement fréquentés.

Pour ce faire, pendant près d'un an, la ville met en place différents outils et évènements.

La première étape est la réalisation de questionnaires grand public au printemps 2017.

Les questionnaires sont divisés en 3 grandes thématiques :

- Promenade, loisirs, usages, activités
- Paysages, espaces publics et bâtiments
- Mobilités

Chacune de ces thématiques est subdivisée en sous-sujets. Finalement 253 questionnaires sont récoltés et analysés.

Entre juillet et octobre 2017, une plateforme internet collaborative est ouverte afin de recueillir un maximum d'idées. Elle fonctionne sous le principe d'une carte interactive où chacun peut venir proposer ces idées spatialement. Les propositions sont toujours intégrées à l'une des 3 thématiques

129 idées, 190 commentaires et plus de 2 300 votes sont déposées sur la carte



Extrait de la carte internet collaborative démontrant les participations citoyennes



Ensuite au cours de l'année 2017, différents événements voient le jour pour recueillir toujours plus d'idées et de points de vue.

- Réunion publique de lancement le 7 juillet 2017
- Dialogue itinérant le 8 juillet 2017
- Atelier cadre urbain le 9 septembre 2017
- Atelier puzzle urbain le 17 octobre 2017

Déroulement DE LA CONCERTATION

QUESTIONNAIRE
GRAND PUBLIC

PRINTEMPS 2017

DU 7 JUILLET
AU 30 OCTOBRE 2017

CARTIPE
(VANNESRIVEGAUCHE.COM)

• Les internautes ont pu poster des idées, voter ou commenter les contributions au travers de 3 grands thèmes et 18 pictogrammes

+ DE 23 000
pages vues depuis le lancement

253 contributeurs inscrits

129 idées déposées sur la carte

+ DE 190 commentaires

+ DE 2 300 votes au total



Thèmes	Nombre de contributions	Nombre de votes	Nombre de commentaires	Nombre de votes	Nombre de commentaires
Port de Vannes	48	73	152	679	227
Parcours de promenade	58	50	136	341	227
Aménagement	22	38	120	173	59

7 JUILLET 2017



RÉUNION PUBLIQUE
DE LANCEMENT

• Participation de près de 200 personnes
• Contenu: enjeux // calendrier de la concertation // synthèse des questionnaires de préconsultation puis thématisation // questions du public sur la procédure

8 JUILLET 2017



DIALOGUE ITINÉRANT

• Collecte des points de vue des participants le long de la rive gauche sur les possibles aménagements du secteur et élargissement des publics participants à la concertation
• 60 participants environ

9 SEPTEMBRE 2017



ATELIER "PUZZLE URBAIN"

• Agencement des pièces représentant des espaces publics et du bâti sur de grandes photos aériennes, définition collective d'un plan « idéal », en tenant compte des contraintes d'emprise au sol et des coûts
• 40 participants environ

17 OCTOBRE 2017

Ce cahier des attentes vise à restituer le plus fidèlement possible l'ensemble des idées et postures qui ont été exprimées au cours de cette concertation, en soulignant aussi bien les sujets de convergence des points de vue, voire de consensus, qu'en détaillant les sujets sur lesquels il y eut davantage de divergences ou de propositions contradictoires, en illustrant l'ensemble par des verbatim tirés de la concertation.



ATELIER "CADRE URBAIN"

• Recueil des idées et des avis sur les meilleures conditions « d'intégration » des futures constructions, dialogue sur la forme urbaine, l'architecture et le cadre de vie futur de la rive gauche
• 30 participants environ

Déroulé de la concertation sur l'aménagement de la rive gauche du port de Vannes. Illustration tirée du cahier des attentes

L'ensemble de outils et évènements ont permis la création d'un document qui synthétise les différents souhaits et expressions des participants. Ce document s'appelle « Le cahier des attentes ».

Il se présente sous la forme de 14 grandes fiches synthétiques portant sur les sujets les plus débattues et évoqués lors de la consultation.

- Maintenir, élargir et verdir autant que possible la promenade et les berges
- Un lieu pour des activités culturelles
- Accueillir des activités économiques
- Réinstaller la base nautique dans de nouveaux bâtiments
- Conserver un usage nautique de la cale
- Faciliter les traversées du site vers le site
- Améliorer la marchabilité et la cyclabilité sur la rue du commerce
- Accueillir des constructions neuves 113-115 rue du commerce
- Intégrer des parcours sportifs et jeux pour enfants
- Planter d'autres mobiliers urbains, aires de repos et services
- Mieux prendre en compte les piétons secteur Gambetta
- Les formes de construction et la densité sur les berges
- La démolition ou non de certains édifices
- Les parkings et les stationnements

Maintenir, élargir et "verdir" AUTANT QUE POSSIBLE LA PROMENADE ET LES BERGES



L'idée d'une "large promenade" est très consensuelle, notamment pour permettre aux vélos et aux piétons de passer sans tension. 🍃🍃🍃

Elle est imaginée de préférence avec une présence "naturelle" ou un "verdissement". 🍃🍃🍃

La présence de végétaux est ainsi fréquemment évoquée. Le maintien (d'au moins une part) de chemin "stabilisé", de terre battue est un souhait assez partagé. Une suggestion complémentaire de "bâtiments végétalisés" (façades, toitures...) a également été exprimée.

Un rehaussement de la promenade est par ailleurs suggéré par certains vers la propreté urbaine, en raison de sa submersibilité. 🍃🍃🍃

La matérialisation ou non d'itinéraires « vélo » fait davantage débat. 🍃🍃

Les avis divergent quant à une matérialisation, ou non, d'un itinéraire cyclable côté quai : certains préconisent la "cohabitation" sur une promenade large, d'autres la "séparation" des piétons et des vélos.

La proposition d'une piste sécurisée sur la rue du Commerce (voir plus loin) semble offrir une alternative, au moins pour le besoin "utilitaire" d'itinéraire vélo.

Verbatim EXTRAITS DE PARTICIPE ET DES ATELIERS

ÉLARGISSEMENT ET VERDISSEMENT

"Il faudrait élargir le chemin de halage."

"Gardons la terre battue sur le chemin de halage."

"Accueillir davantage de nature, c'est offrir un espace de détente, de poésie ainsi qu'un lieu pour diverses activités..."

"L'IDÉE DE VÉGÉTALISER CETTE RIVE ME PARAÎT ESSENTIELLE."

"IL FAUDRAIT RÉHAUSSER LE CHEMIN DE HALAGE À PARTIR DE LA PROPRETÉ URBAINE (POUR LE RENDRE MOINS INONDABLE)."

"Matérialisons le passage des vélos, ou alors réservons la promenade aux piétons."

COHABITATION VELOS/PIÉTONS

"Il faut faire attention que la circulation cycliste ne rentre pas rapidement en conflit avec les piétons."

"IL FAUT GARDER LA PRIORITÉ PIÉTON."

"IL ME PARAÎT INDISPENSABLE DE PRÉVOIR UNE PISTE CYCLABLE SÉPARÉE DES ESPACES PIÉTONS."

Exemple de fiche synthétique extraite du cahier des attentes.

Ce cahier sert de base aux prochaines étapes. Il fait office de cahier des charges pour les futurs aménageurs.

En février 2018, est lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des différents opérateurs (promoteurs, architectes ...).

Courant 2018 : se déroule l'appel à manifestation d'intérêt.

Début 2019 : l'exposition publique des propositions faites par les opérateurs.

Printemps 2019 : Désignation du lauréat.

Tableau comparatif des deux démarches :

Ce tableau comparatif permet de souligner des points clefs entre les deux projets. Il permet d'obtenir des premiers éléments de réponses sur le caractère exceptionnel ou non du Grand Débat.

	Nantes Métropole	Vannes
Nom	Le Grand Débat	Rive Gauche Ville de Vannes
Date de début	Octobre 2014	Printemps 2017
Date de fin	Octobre 2015	Octobre 2017
Objectif / Site	Quelle place pour le fleuve dans la métropole / Nantes Métropole	Requalification de la rive gauche du port / Quartier de Vannes
Nombre d'outils participatifs	6	6
Document synthétique	Rapport final	Le cahier des attentes
Thématiques	4	3
Prise en compte du paysage	Oui	Oui

Analyse de la démarche Vannetaise et comparaison avec le Grand Débat

Le succès lié à l'aménagement de la rive droite du port de Vannes a poussé la municipalité à envoyer la pareille sur la rive gauche doté d'un potentiel intéressant. L'envie de réaliser une démarche participative pour réaménager cet espace s'explique par le fort taux de fréquentation et l'envie de donner à ces habitants un droit de regard et de parole dessus. Cette démarche s'inscrit dans le contexte actuel qui donne une place de plus en plus importante aux habitants et différents acteurs du territoire.

La description du projet vannetais et sa comparaison avec le Grand Débat, permet de mettre en évidence de nombreux points communs entre les deux démarches

Premièrement, pour les deux démarches, **la consultation a duré environ 1 ans**. Cette durée est-elle la période parfaite pour une démarche consultative / participative ? Au-delà, les gens se désintéressent-ils ? Ces questions seraient à creuser en comparaison avec d'autres démarches.

Pendant cette année, les habitants ont pu comprendre le projet et apporter leurs idées de différentes manières. **6 outils différents** ont été mis en place à Vannes (questionnaires, carte interactive, visite de terrain, réunions publiques ...). C'est exactement le même chiffre que pour le « Grand Débat ». Coïncidence ? Un nombre d'événements, d'outils limité est-il préférable afin de ne pas noyer la population ?

Au même titre que le Grand Débat, la **diversité des outils** est intéressante, cependant il semble que certains événements aient rencontré peu de succès. Peut-être un manque de communication à ce sujet.

Comme pour le Grand Débat, l'ensemble de la matière apportée est regroupé et synthétisé dans un **document final**. Pour le grand débat il s'agissait du « Rapport final », pour la démarche vannetaise, il s'agit du « cahier des attentes ». Cet outil semble indispensable afin de bien préparer les futurs projets.

Les deux démarches sont **subdivisées en thématiques**. 4 pour le Grand Débat, 3 pour la démarche vannetaise. De plus les thématiques sont **sensiblement identiques**.

Vannes	Nantes Métropole
Promenade, loisirs, usages, activités	La Loire des pratiques et des usages
Mobilités	La Loire, la mobilité et les franchissements
Paysages, espaces publics et bâtiments	La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbain
	La Loire espace économique, espace écologique

La subdivision en thématique semble être un outil indispensable empêchant les participants de trop se dissiper. Cela permet un certain encadrement.

La **notion de paysage** est prise en compte dans les deux démarches.

Les points communs sont nombreux malgré la différence d'échelle entre les deux villes. Néanmoins, quelques points diffèrent.

Tout d'abord, la démarche du **Grand Débat** semble beaucoup **plus riche et transparente**. C'était un point fort sur lequel souhaitait s'appuyer Nantes Métropole. Le travail effectué dans le recueil d'informations et de points de vue est également plus important.

Le caractère fédérateur. Rien qu'en analysant le nom. Le « Grand Débat », ça sonne tout de suite très consultatif, participatif et de grande ampleur. Aucun nom n'existe vraiment pour la démarche vannetaise. C'est assez dommage, un nom permet de fédérer autour d'un événement.

Enfin **l'application spatiale** diffère énormément. Pour le Grand Débat, le projet s'étale à un ensemble de commune, alors que pour Vannes, la démarche s'applique à une portion du centre-ville.

Ainsi, dans l'idée et le contenu, les deux démarches semble beaucoup se ressembler malgré la différence d'échelle entre les deux villes. Les points communs sont nombreux, durée de consultation, nombre d'outils, réalisation d'un document synthétique, subdivision en thématique ou encore prise en compte du paysage

Là où on peut souligner une réelle différence, c'est sur la communication et la capacité à fédérer autour du projet. Nantes Métropole semble mieux réussir sur ce point-là. Comme vue précédemment, la Loire est le nouveau fil conducteur du projet de développement de Nantes Métropole. Ainsi réussir à fédérer autour de ce thème est une question essentielle. Pour Vannes, le réaménagement de la rive gauche est un projet important mais qui ne semble pas être le souci majeur de tous.

En comparant le Grand Débat avec le cas Vannetais, la démarche de Nantes Métropole, ne semble pas de premier abord avoir de caractère exceptionnel. Cependant, il faut prendre en compte que Nantes Métropole a réussi à appliquer une démarche participative à un territoire gigantesque. Si l'on compare avec la démarche vannetaise appliqué elle à une portion de ville. C'est ici que le caractère exceptionnel du grand-débat semble apparaître. En effet, réussir à mobiliser, à communiquer et à fédérer sur un territoire aussi grand est remarquable.

La grandeur du projet et sa place centrale dans la politique de développement de la métropole semble alors faire tout le caractère exceptionnel du Grand-Débat

Cependant, un travail de recherche appliqué à des villes ou des métropoles de la même envergure de Nantes serait intéressant à mener afin de se rendre vraiment compte du travail réalisé lors du Grand Débat et d'en savoir plus son caractère exceptionnel ou non.

Conclusion et ouverture

Ce rapport, au travers des différentes parties qu'il traite permet d'apporter de nombreux éléments de réponse à la problématique de départ.

Le Grand Débat, est-t-il une réelle démarche participative exceptionnelle, ou un outil politique s'intégrant dans la vision de développement urbain comprenant la Loire comme fil conducteur ?

Au sein de cette démarche, quels sont les rapports à la Loire et à ses paysages de la métropole nantaise ?

L'analyse du Grand-Débat permet de se rendre compte de la grandeur du projet et des nombreux moyens déployés pour en assurer sa réussite. Ce travail de recherche permet de constater que le grand débat a été une démarche participative productive. Les participations ont été nombreuses et ont permis d'aboutir à la mise en place d'engagements et d'actions concrètes. Ces actions de formes diverses voient le jour à plus ou moins long terme. La phase participative terminée, les années qui arrivent verront apparaître les fruits de ce projet.

Concernant, la corrélation entre la matière apportée et les actions qui émanent du Grand-Débat, certains engagements sont des résultats purs. Ils apparaissent suite à un apport de matière réclamant leur mise en place. D'autres, étaient eux prévus en amont. Le Grand Débat a alors permis d'apporter des éléments de réponses pour leur élaboration. Les engagements proposés par la commission du débat sont cohérents avec la matière apportée. Il faut souligner la place importante qu'occupe la commission du débat. Son rôle d'organisation fut majeur dans le bon déroulé du projet. La neutralité et la transparence ont également été des éléments très importants. Cette démarche semble donc répondre parfaitement aux critères pouvant définir une démarche participative de qualité, tout en s'intégrant parfaitement dans le développement urbain métropolitain suivant la Loire comme fil conducteur.

Pour ce qui est du caractère participatif on peut donc conclure que le Grand-Débat est une réussite. Pour ce qui est du caractère exceptionnel et novateur, là les éléments de réponses sont moins flagrants.

Suite à l'analyse comparative avec le projet vannetais, la mise en lumière de nombreux points communs est étonnante : durée de consultation, nombre d'outils, réalisation d'un document synthétique, subdivision en thématique ou encore prise en compte du paysage.

Le caractère exceptionnel du Grand-Débat ne réside donc pas dans son déroulé mais dans sa forme et son contexte. En effet, réussir à mobiliser, à communiquer et à fédérer sur un territoire aussi grand est remarquable. C'est ici que le caractère exceptionnel du grand-débat semble apparaître. La grandeur du projet et sa place centrale dans la politique de développement de la métropole semble alors faire tout le caractère exceptionnel du Grand-Débat.

Concernant le paysage, il occupe une place importante au sein du Grand Débat. Nombreux sont les engagements qui le mentionne ou qui en font allusion. Cependant ce dernier n'est pas considéré de la même manière partout. Les enjeux et les objectifs ne sont pas les mêmes au sein de la métropole. En amont et en aval de la centralité, l'objectif est de préserver, et de sublimer les paysages. En sein de la centralité l'objectif est d'utiliser les paysages pour mettre en valeur les futurs projets.

Le Grand Débat influe donc de façon différente sur les paysages de bord de Loire. Il appuie le développement de la centralité métropolitaine en faisant de la Loire un outil de mise en valeur des futurs projets urbains. Puis d'autre part, en amont et en aval de cette centralité, il vient appuyer l'envie de protection et de mise en valeur des espaces et paysages naturels. Il apparaît également comme un outil créateur de lien entre la population et le fleuve.

Si ce travail permet d'apporter de nombreux éléments de réponse sur la démarche de Nantes Métropole, il serait intéressant de pouvoir le comparer avec des travaux sur des démarches similaires appliqués à des territoires d'échelle égale. De nouvelles réponses concernant le réel caractère participatif, exceptionnel et novateur pourraient en être tirées. Une comparaison avec la place réservée au paysage dans d'autres projets, permettrait de jauger et de savoir à quel niveau le Grand-Débat lui a vraiment donné de l'importance.

Références bibliographiques

Site internet

Nantes la Loire et nous [Octobre 2017]. <http://debat.nanteslaloireetnous.fr/>

Nantes métropole [Octobre 2017].
<https://www.nantesmetropole.fr/actualite/l-actualite-thematique/debat-sur-la-loire-le-rapport-entre-les-mains-des-elus-urbanisme-80845.kjsp>

Ma ville demain [Octobre 2017]. <http://www.mavilledemain.fr>

PLUm Nantes Métropole [Novembre 2017]
<https://plum.nantesmetropole.fr/home/la-metropole/la-carte-didentite.html#site-title>

PSVM de Nantes [Novembre 2017]
<http://www.psmv-nantes.fr/>

Loire à vélo [Décembre 2017] <http://www.loireavelo.fr/loire-velo-definition>

Nantes Saint Nazaire .fr [Décembre 2017]
<http://www.nantessaintnazaire.fr/appele-a-concepteurs-eau-paysages/>

Géographie.ENS.fr [Décembre 2017]
<http://www.geographie.ens.fr/La-Loire-la-place-du-fleuve-dans-l.html>

Aménagement de la rive gauche du port de Vannes [Mars 2018]
<http://www.mairie-vannes.fr/vannes-citoyenne/grands-projets/amenagement-de-la-rive-gauche-du-port/>

Carte internet collaborative Aménagement de la rive gauche du port de Vannes
<http://vannesrivegauche.carticipe.com/#>

Livre

ANGEON V., CARON A., 2004 : "Valorisation de ressources et attractivité des territoires. L'environnement, facteur de spécification de ressources et d'attractivité territoriale", *Montagnes méditerranéennes* n°20, 2004, p.55-68.

Article périodique électronique

CHASSERIAU A. "Au cœur du renouvellement urbain nantais : La Loire en projet" in JOUSSEAUMME V : *La Loire. Sociétés, risques, paysages, environnement*. 2004. P 71-84.

DEBRIE J. "La relation ville-fleuve-port dans les projets urbains : acteurs et instruments d'une reconnexion (Strasbourg, Lyon) ", *Cybergeographie : European Journal of Geography*, Aménagement, Urbanisme, document 659, mis en ligne le 06 décembre 2013, consulté le 15 mars 2018.

FLEURY A, « Gaudin J-P, 2007, "La démocratie participative", Paris, Armand Colin, collection « 128 », 125 p. », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Revue de livres, mis en ligne le 18 septembre 2008, consulté le 16 mars 2018.

GARIEPY M, GAUTHIER M, SCHERRER F, PAULHIAC F, COMBE L. 2012 « Débattre pour transformer l'action urbaine – Planification urbaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal », Presse de l'université de Montréal PEYRACHE-GADEAU V, PERRON "Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial", *Revue Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 15 mars 2018.

GAUCHE E, « Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, document 742, mis en ligne le 03 octobre 2015, consulté le 20 mars 2018.

SGARD A « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 07 avril 2010, consulté le 20 mars 2018.

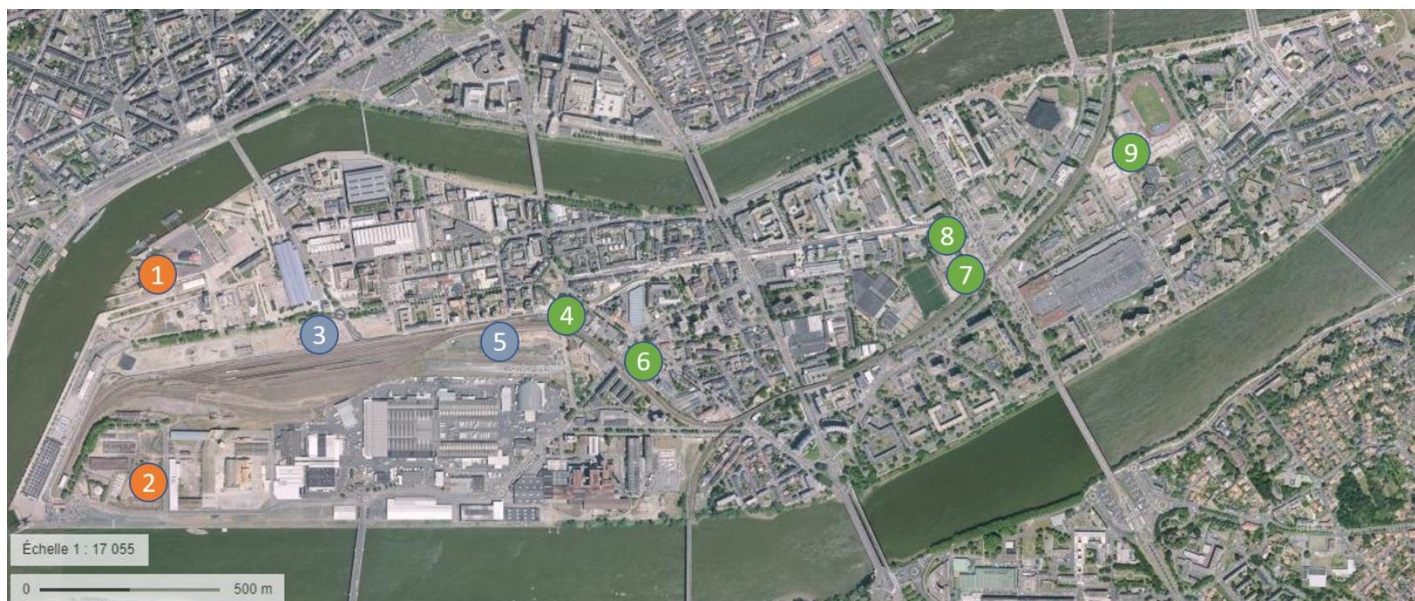
SGARD A, FORTIN M-J, PEYRACHE-GADEAU. "Le paysage en politique". *Revue Développement durable et territoire* - Vol 1, n° 2, 2010

VIEL L, LIZARRALDE G, FELLA A, THOMAS-MARET « L'influence des parties prenantes dans les grands projets urbains », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 604, mis en ligne le 26 avril 2012, consulté le 16 mars 2018.

Table des annexes

Annexe 1 : Photos Iles de Nantes Février 2018

Annexe 1 : Photos Iles de Nantes

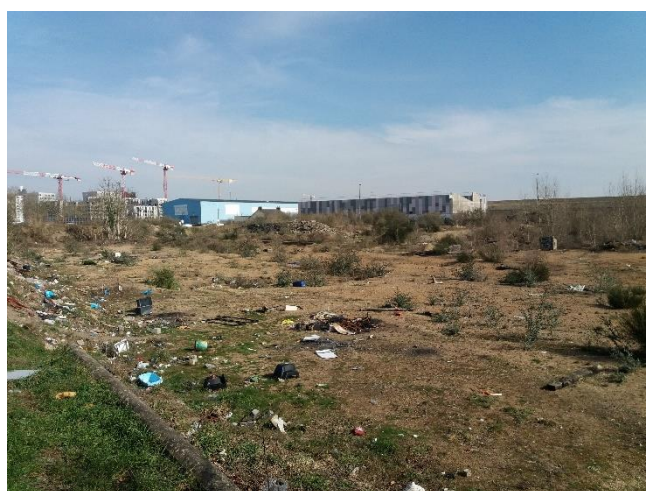


Localisation des différents sites visités. Illustration personnelle

● Terrains au potentiel d'aménagement intéressant



Site n°1. Photo personnelle



Site n°2. Photo personnelle

 Terrains en travaux



Site n°3. Photo personnelle



Site n°5. Photo personnelle

 Terrains récemment aménagés



Site n°4. Photo personnelle



Site n°6. Photo personnelle



Site n°7. Photo personnelle



Site n°9. Photo personnelle

CITERES

UMR 7324
Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement



35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Servain Sylvie
Andrieu Dominique

Le Pallec—Salomon Gwendal
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2017-2018

Le grand débat, Nantes la Loire et nous : Réelle démarche participative ou outil d'application des politiques métropolitaines ? Quelle place pour les paysages de bord de Loire ?

Résumé : (250 mots environ)

Comment imaginer la ville de demain en donnant une place majeure aux atouts paysagers ? C'est l'un des défis que s'est lancé Nantes Métropole, en prenant la décision en 2014 d'organiser une démarche participative afin de mettre en valeur la Loire et lui redonner toute sa place au sein de la métropole. La question du paysage se trouve aujourd'hui à un tournant et fait l'objet d'un intérêt croissant dans le cadre des problématiques de développement durable sur lesquels les collectivités investissent. L'outil choisi par Nantes Métropole est le Grand Débat, une démarche participative ayant mobilisée de nombreux outils et participants. L'objet de cette recherche repose sur le réel caractère participatif de cette démarche, afin de comprendre sa mise en place, son déroulement et son impact sur le futur métropolitain. Un focus est réalisé sur la place réservée au paysage, afin d'essayer de comprendre de quel façon ce dernier est interprété sur la métropole. Une première partie vient contextualiser, expliquer la genèse, le déroulement et le contenu du Grand Débat. Par la suite à l'aide d'outils méthodologiques, la place du paysage, sa vision, et sa définition sur les différents espaces du territoire sont analysées. Le caractère participatif du Grand Débat est étudié à l'aide d'un nouvel outil méthodologique. Enfin, une comparaison avec une démarche similaire réalisée à Vannes vient donner des éléments de réponses sur le caractère exceptionnel de la démarche de Nantes Métropole. L'ensemble de ces travaux permettent de mettre en avant le caractère participatif du Grand débat ainsi que la place importante consacrée au paysage. Enfin, ce travail permet également de mettre en avant les différentes façons dont est perçu le paysage au sein de la métropole.

Mots Clés : Grand Débat - Démarche participative – Paysage – Loire - Nantes Métropole -